

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

Quatrième trimestre 1953

Le Groupe MRP se réunit dès le 6 octobre, jour de la rentrée parlementaire.

Cette rentrée a été avancée de six jours, sur décision du Bureau de l'Assemblée, suite à la demande de convocation formulée par les députés de l'opposition (voir notre numéro précédent).

Le premier débat (du 6 au 9) est consacré à la discussion d'une série d'interpellations sur la crise sociale de l'été et les moyens employés par le Gouvernement Laniel pour l'apaiser.

Il va s'achever le 9, sans question de confiance ni motion de censure, simplement sur le rejet de deux "ordres du jour" critiquant la politique économique et sociale du Gouvernement :

- l'un déposé par les communistes, par 390 voix contre 222 ;
- l'autre déposé par les socialistes, par 299 voix contre 242 (300 contre 247 avant les rectifications de vote).

Dans ce deuxième scrutin, les voix des 89 députés MRP se dispersent de la façon suivante :

- 62 MRP **pour** le Gouvernement (en votant contre le texte de la SFIO) ;
- 4 MRP **contre** le Gouvernement ;
- 19 **abstentions** (et 4 non participations au scrutin).

C'est une nouvelle crise morale qui atteint le Groupe ; son unanimité lors du scrutin d'investiture de Joseph Laniel, le 26 juin, n'a été que passagère, malgré les appels répétés de Teitgen.

On va en voir le développement dans le compte-rendu des Journées d'étude qu'il organise les 12 et 13 octobre à Saint-Germain-en-Laye et au ministère du Travail (compte-rendu resté totalement secret jusqu'à la publication que nous en faisons ici).

Mardi 6 octobre 1953 à 14 heures, 68^e réunion de l'année 1953, présidée par Henri Lacaze. Après un exposé de Robert Lecourt sur les graves troubles sociaux de l'été, Francine Lefebvre et Joseph Dumas s'opposent à propos du jugement qu'ils portent sur le rôle de médiateur qu'ont joué les ministres MRP et la Commission exécutive du Mouvement.

objectif précis et qu'il se bat en équipe. Il nous faut en outre réfléchir à nos liaisons avec les organisations syndicales et professionnelles qui travaillent comme nous dans le sens de la démocratie chrétienne.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Les événements de l'été ne sont pas tous de caractère économique et social. Il y a aussi le problème de l'Afrique du Nord, sur lequel je suis en complet désaccord avec le Gouvernement.

Francine Lefebvre (Seine).- Dans le département de la Seine, les militants quittent le MRP, qu'ils accusent d'avoir brisé la grève et empêché un changement de majorité. Le malaise dure depuis l'entrée du MRP dans le Gouvernement Pinay ; cette expérience nous a classés à droite. Nous avons une grande responsabilité dans le malaise actuel.

Joseph Dumas (Seine).- Depreux m'a fait savoir en août que la SFIO ne rentrerait à aucun prix dans la majorité. Ceux qui critiquent l'action du MRP devraient le savoir. Que veulent-ils ? Le MRP a pris ses responsabilités et a fait son devoir. Ceux qui contestent son action doivent dire loyalement ce qu'ils pensent. Sont-ils partisans de la lutte des classes érigée en principe ?

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Le MRP aurait dû examiner les revendications syndicales avant la parution des décrets. La satisfaction donnée finalement à ces revendications est le fruit des sacrifices des grévistes ... Je remercie la délégation MRP de ses efforts pour mettre fin à la grève ... Je critique la politique gouvernementale en Afrique du Nord.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- L'action du MRP pendant l'été a été un succès. Nos adversaires s'en rendent bien compte. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui leur cible. Le choix à faire, qui contient la solution au problème social, c'est l'Europe unie.

Pierre-Henri Teitgen, président national du MRP.- Le Gouvernement a certes mal présenté ses décrets mais la grève avait éclaté avant la parution des décrets et avant même leur étude par le Gouvernement. J'ai la certitude d'avoir défendu, avec les autres ministres MRP, les positions du Mouvement et d'avoir gagné. Le MRP se devait de tenter la médiation, par doctrine, par souci des institutions et pour permettre à la CFTC et à FO de conserver le contrôle de leurs troupes, qui menaçaient de passer sous la coupe de la CGT. Seul le MRP a agi durant cette période difficile. Seul il a été efficace. Qu'il le reste en demeurant uni !

Henri Lacaze.- Tout d'abord, un grand merci à Robert Lecourt pour l'action qu'il a menée en notre nom durant cet été très difficile !

Robert Lecourt (Seine), président du Groupe.- Le Gouvernement Laniel a eu le mérite de s'attaquer aux problèmes que l'on n'avait pas osé aborder jusque là. En revanche, il a eu tort de ne pas informer suffisamment l'opinion et de ne pas commencer son action par des mesures entraînant certains sacrifices pour les classes les plus favorisées. Les ministres MRP ont bataillé pour imposer leurs vues ; ils ont tout fait pour que le Gouvernement garde le contact avec les syndicats. L'union entre eux et les représentants du Mouvement à Paris a été totale. Je note, à propos des initiatives de médiation du MRP, que personne, dans les syndicats, n'a tenté de les décourager ; au contraire, à l'issue des négociations, tous les représentants syndicaux ont tenu à remercier les membres de la délégation MRP. Ce qui s'explique : toutes les revendications syndicales ont été finalement satisfaites. Certes, ensuite, sont venues les critiques. D'une part, celles des milieux modérés, qui ont accusé le MRP de mettre à mal l'autorité de l'Etat ; d'autre part, celles de certains milieux syndicaux, qui ont regretté que la grève n'ait pas abouti à des bouleversements politiques.

Ce dernier grief mérite une attention particulière.

Dans le climat du mois d'août à Paris, l'Assemblée Nationale, si elle avait siégé, eût délibéré dans des conditions semblables à celles de 1934. Le Gouvernement risquait d'être balayé alors que la SFIO ne voulait pas rentrer dans la majorité. C'est là une vérité qui sera un jour connue. Les représentants du MRP ont pris leurs responsabilités devant cette situation. Sans l'action des ministres MRP dans l'élaboration des décrets, ceux-ci eussent été tout différents ... Il y a une leçon pratique à tirer de ces événements : le MRP obtient des résultats lorsqu'il ne demande pas tout à la fois au Gouvernement et qu'il se bat jusqu'au bout sur un

Vendredi 9 octobre à 14 heures, 69^e réunion, présidée par Robert Lecourt. Une intervention personnelle d'André Denis en séance publique, dans le débat sur la politique sociale du Gouvernement, crée un trouble profond dans le Groupe.

Robert Lecourt soumet au Groupe une proposition de résolution préparée par Fernand Bouxom visant à augmenter le salaire minimum garanti, comme le demande la Commission supérieure des conventions collectives (qui s'est réunie le 22 septembre sous la présidence de Paul Bacon, ministre du Travail),

Cette commission propose : 1° l'élévation à 23.000 francs du salaire minimum mensuel ; 2° la suppression des abattements de zones ; 3° l'alignement des salaires agricoles sur les salaires industriels.

Edouard Moisan précise que le Bureau du Groupe l'invite à signer collectivement le texte Bouxom, avec une addition demandant la limitation du relèvement aux bas salaires.

Le Groupe donne son accord.

Jean Cayeux (Seine) déplore l'intervention personnelle qu'André Denis a faite à la tribune et son vote en faveur de la motion socialiste. Il déclare qu'il a de l'estime pour Denis mais que celui-ci, en désaccord total avec le MRP sur tous les sujets, pose un problème grave au Groupe. Il note en outre que Denis donne souvent des articles à "La Quinzaine", très hostile au MRP.

André Monteil (Finistère), tout en rappelant son amitié avec Denis, considère que le problème est encore plus grave que ne l'expose Cayeux : Denis vient de dire à la tribune de l'Assemblée ce que pensent beaucoup de militants MRP. Sur eux pèsent en effet beaucoup de souvenirs désagréables : l'appui du MRP à Pinay, le barrage du MRP à Mendès-France. A son avis, le barrage à Mendès-France a été fait par les dirigeants du Mouvement contre la volonté de la majorité du Groupe. Dans ces conditions, il faut être indulgent à l'égard de Denis.

Francine Lefebvre.- Oui, dans son explication de vote, Moisan aurait pu dire au nom du Groupe certaines choses que Denis a dites.

Robert Lecourt.- J'avais préparé une intervention pour la fin du débat mais j'y ai renoncé après avoir entendu Denis ; celui-ci n'a fait que prononcer un réquisitoire contre le MRP, sans prévenir le président du Groupe de ses intentions.

Edouard Moisan.- Denis est intervenu après l'explication de vote que j'avais faite au nom du Groupe et son intervention était à l'opposé de ce que j'avais dit. Ce n'est pas amical, pour le moins. Il devient de plus en plus difficile, dans ces conditions, de diriger le Groupe. De tels faits ont des conséquences politiques. Je suis personnellement déçu de l'attitude de Denis et j'en viens à me demander si certaines attitudes, parmi les membres du Groupe, sont désintéressées.

Joseph Dumas.- Il est regrettable que Denis n'ait pas averti le président du Groupe. Pourquoi faire le jeu des adversaires du Mouvement ? Pourquoi tout faire pour discréditer ses camarades à l'extérieur ? Que Denis se batte à l'intérieur du Mouvement, oui, mais pas à l'extérieur, contre lui !

Jean Cayeux.- Je rappelle à Monteil que pour le scrutin d'investiture de Mendès, le Groupe n'a pas décidé l'unité de vote ... Denis se fait un succès à la tribune parce qu'il est membre du MRP et qu'il attaque le MRP. Il y a là plus qu'une indiscipline.

Robert Lecourt.- Je n'accepte ma fonction de président que s'il s'agit de conduire un Groupe qui fonctionne et où ne règne pas l'anarchie ... L'attitude de Denis dans ce débat n'a pas de précédent. Denis ne doit son audience qu'à son appartenance au MRP. L'interprétation que la presse fait de son attitude nuit au Mouvement. Voici, résumé, ce que j'avais l'intention de dire à la tribune : le MRP n'a pas attendu le débat public pour agir, il a travaillé durant tout l'été ; la SFIO et le PC ne se sont pas véritablement battus ; quand on veut renverser un gouvernement, il faut être prêt à le remplacer, ce qui n'est pas le cas pour ces deux partis.

Joseph Dumas.- Publiions ce texte !

Fernand Bouxom.- Non, il est inopportun de grossir cette affaire !

LES JOURNEES D'ETUDES DES 12 ET 13 OCTOBRE

Ouverte aux membres de la Commission exécutive, aux députés, aux sénateurs et aux conseillers de l'Union Française MRP, la séance commence à 10 heures, au Pavillon Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de **Joseph Voyant**, sénateur du Rhône.

Robert Lecourt remercie les participants, notamment les deux rapporteurs de la journée : **Georges Hourdin**, qui va traiter "**des relations entre l'Etat et les forces économiques et sociales**", et **Georges Le Brun Kéris**, qui a mission de présenter les problèmes de l'**Europe et de l'Union Française**.

Georges Hourdin est membre de la Commission exécutive du MRP et membre (non élu) du Bureau national. Il a été, de 1928 à 1940, collaborateur de Robert Cornilleau, secrétaire général du Groupe démocrate populaire à la Chambre des députés, et il a fondé en 1945 "La Vie catholique Illustrée"

Né le 3 janvier 1899, il est décédé durant l'été 1999, à cent ans. Nous avons retracé sa carrière dans notre numéro 80, pages 8 et 9.

Le rapport Hourdin

Entre 1830 et 1870, la question des relations entre l'Etat et les forces économiques et sociales s'est trouvée

réglée par la dictature de fait de la bourgeoisie. Sous la Troisième République, les différents groupes sociaux et

économiques se sont mis en place progressivement. Aujourd'hui ils se heurtent violemment à l'Etat, ce qui crée un mécontentement général.

Deux solutions apparaissent possibles : celle des régimes totalitaires, qui consiste à faire absorber par l'Etat les groupes sociaux et économiques ; celle qui est recherchée par les régimes démocratiques et qui consiste à faire représenter ces groupes dans les institutions et à leur confier des responsabilités.

Dans ce deuxième cas, on peut penser à une seconde Chambre, représentative des groupes sociaux et économiques et disposant de pouvoirs réels, mais l'expérience a prouvé qu'une Chambre de cette nature n'est pas capable de dégager l'intérêt général de ses délibérations.

C'est pourquoi vient à l'esprit une solution, certes plus complexe, mais probablement la seule valable :

- dans le cadre de la politique économique définie par le Gouvernement, en accord avec le Parlement, le Commissariat au Plan établirait un programme quadriennal, qui devrait être scrupuleusement respecté ;

- des systèmes d'arbitrage des conflits économiques et sociaux seraient institués ;
- un pouvoir économique serait créé, sous la forme par exemple d'un corps de grands fonctionnaires bénéficiant de certaines garanties statutaires, qui dirigeraient l'exécution du Plan et surveilleraient les entreprises nationales ;
- l'Inspection du Travail disposerait de pouvoirs accrus et plus précis, en ce qui concerne notamment l'embauchage et le licenciement ;
- on développerait les liaisons entre les employeurs et les employés d'un même secteur professionnel et l'on préparerait ainsi la gestion paritaire de la profession.

Le débat est ouvert.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure).- La crise de l'Etat provient du peu d'intérêt que chacun accorde au bien commun, les parlementaires donnant d'ailleurs eux-mêmes l'exemple de cette grave défaillance. Dans certains pays, l'autorité de l'Etat est assurée par le régime de la dictature, dont la dictature des ouvriers est une forme. En France, le Gouvernement ne gouverne pas et le Parlement perd son temps à discuter des textes qui, une fois votés, ne sont pas appliqués. La réforme la plus urgente est d'amener chacun, et d'abord les ministres et les députés, à faire son métier.

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Oui, chacun ne réagit qu'en fonction de ses intérêts propres. Il existe un divorce moral entre le Parlement et l'opinion publique. Il convient de considérer d'abord le problème politique avec tous ses éléments psychologiques ... Le problème social n'est soluble que si l'on étale dans le temps les multiples charges qui pèsent à l'heure actuelle sur la nation.

Charles Viatte (Jura).- Il est nécessaire de trouver des arbitres entre l'Etat et ses fonctionnaires. Le problème le plus important et le plus urgent est d'assurer l'indépendance des représentants de la nation.

Joseph Dumas (Seine).- oui, il y a des défaillances dans le syndicalisme. En fait, les dirigeants syndicaux ne défendent pas toujours publiquement ce qu'ils jugent nécessaire et possible... Sur la cogestion dans les entreprises, je fais observer que les travailleurs n'ont pas encore la formation suffisante. Dans beaucoup d'usines, on ne trouve pas de candidats pour les comités d'entreprise. Cette défaillance est d'autant plus grave que les syndicats ont depuis plusieurs années les moyens de s'informer et de former des cadres. En ce qui concerne les parlementaires, il importe qu'ils se déterminent uniquement par rapport à eux-mêmes. Je demande que le MRP établisse un programme précis et le défende devant l'opinion. Le but à atteindre est une communauté où régnera l'esprit de la communauté des premiers chrétiens.

Pierre Pflimlin (Bas-Rhin).- Comme Viatte, j'apprécie les travaux du Conseil économique. Je pense aussi que ses travaux sont mal utilisés ... Après avoir hésité sur les pouvoirs à donner à une assemblée économique, je suis devenu partisan sans restriction de confier les pouvoirs uniquement à une assemblée politique, car j'ai constaté que le régime ne souffrait que trop de la pression des intérêts économiques. De plus, en vérité, il n'y a que des problèmes politiques fournis par des éléments économiques. De bons techniciens ne suffisent pas. Ils ne sont que des instruments du pouvoir politique. La seule solution consistera à reconstituer un véritable pouvoir politique qui utilisera les techniciens de l'économie.

A l'intérieur des groupes sociaux et économiques, la tendance majoritaire est toujours de défendre les positions

acquises. On voit par exemple les agriculteurs s'opposer au pool européen de l'agriculture, les ouvriers hésiter à s'adapter aux conditions modernes de la production, les commerçants manifester leur hostilité à la rénovation des circuits de distribution. Il convient donc de bannir toute tentation vers le corporatisme, qui concrétise le conservatisme.

La mauvaise conscience manifestée par les milieux politiques et même par l'opinion publique n'est pas un signe forcément décourageant. Elle signifie peut-être, au contraire, que la conversion au modernisme est proche.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Les organisations professionnelles ont pris conscience de leur force non pas à la Libération mais déjà pendant la période de l'occupation, par suite de la politique corporatiste du Gouvernement de Vichy. Aujourd'hui, il convient d'étudier quels pourraient être les statuts des organisations professionnelles et syndicales. Il serait utile de soumettre pour avis les décrets au Conseil économique quand il s'agit de questions économiques et sociales, comme on le fait avec le Conseil d'Etat.

Cela dit, je suis hostile à un corps de fonctionnaires à pouvoirs économiques qui donnerait la suprématie aux technocrates.

Il faut trouver un système juridique qui évite la grève générale mais laisse possible la grève locale. Il faut amener le patronat et les syndicats ouvriers libres à discuter pour chaque profession une convention collective générale ; un arbitre réglerait les conflits secondaires. Le moment paraît propice pour lancer cette idée.

Robert Buron (Mayenne).- On parle de réforme institutionnelle alors que la grande majorité des Français ne s'intéresse pas aux institutions et se montre réfractaire aux conceptions juridiques.

Pour intéresser les Français à la vie de la nation :

- il faut les réconcilier avec le droit et la loi ;
- il faut leur donner les moyens de s'exprimer ;
- il faut leur faire comprendre les choses de la vie publique et les réalisations qui intéressent la communauté nationale, comme le Plan de modernisation, les grands barrages ;
- il faut par exemple que l'ouvrier moyen français sache utiliser les lois sur le logement et ne soit pas rebuté par les textes et les démarches ; l'achat ou la location d'un appartement devrait être chose aussi aisée que l'achat d'une paire de chaussures.

Les paysans, de leur côté, ne comprennent pas les grands discours qui sont faits sur l'expansion agricole ; en revanche ils comprendraient très bien la création d'un abattoir dans leur canton et la décision de leur faire payer leurs bêtes au poids net et non pas selon l'estimation de l'acheteur.

Il faut organiser des contacts entre les patrons, les ouvriers et l'Etat.

Enfin, il convient de revaloriser la fonction parlementaire. Peut-être y a-t-il une distinction à faire entre les parlementaires qui consacrent tout leur temps à leur mandat et les parlementaires qui continuent à exercer des activités professionnelles leur procurant des revenus.

Maurice Lucas (Manche).- L'importance du Parti communiste et le manque d'indépendance des parlementaires à l'égard des intérêts privés sont les principales raisons de l'instabilité politique. La tâche la plus immédiate est d'informer les gens sur l'action du Gouvernement. Le MRP aussi doit faire connaître ses positions et ses efforts ; il lui faut une meilleure audience dans la presse et à la radio. Depuis sa fondation, le MRP a agi comme un levain ; il doit continuer.

Jean Cayeux (Seine).- L'Assemblée Nationale devrait s'intéresser davantage aux problèmes européens. Je déplore que l'organisation de l'Europe se fasse en dehors du Parlement. Je suis favorable à l'arbitrage obligatoire pour le règlement des conflits sociaux. Je crois qu'une juridiction du travail ferait

progresser le droit social ... Le MRP ne se préoccupe pas assez des problèmes de jeunesse.

Abbé Albert Gau (Aude).- J'attire votre attention sur la crise sociale qu'entraîne l'accroissement du chômage. J'estime que le Gouvernement, dans le régime actuel, ne défend pas le bien commun. Si cette situation devait durer, une autre force se chargerait un jour d'assumer cette mission. En face du front de l'argent, on assiste à la formation d'un front du travail. Le régime actuel est menacé parce qu'il ne remplit pas son rôle. Un Etat juste, c'est un Etat qui sert le bien commun et aide les plus malheureux. Depuis la Libération, ce qui a été réalisé de plus valable du point de vue social date de l'époque du tripartisme. Il faut redresser la situation en accordant plus de droits à ceux qui donnent leur travail qu'à ceux qui donnent l'argent.

Cette première séance de la journée est levée à 13 heures. La seconde est ouverte à 15h30 sous la présidence de Joseph Voyant (comme la première).

André Monteil (Finistère).- La France ayant toujours été un pays turbulent, le rôle de l'Etat y est plus qu'ailleurs un rôle d'apaisement.

L'opinion publique française a le mépris du pouvoir, en raison de l'instabilité politique. Le Parlement donne l'impression que la politique est un jeu.

Le problème de fond est de dégager une majorité stable, ce qui supporte un accord sur un programme. Cet accord ne peut être le fruit de discussions entre les hommes mais entre les partis.

Les partis sont nécessaires à la vie d'une démocratie. Sans eux, le régime est infailliblement soumis aux pressions des intérêts. Il est nécessaire, à ce sujet, de remonter le courant de l'opinion publique et de poser le problème de l'organisation des partis et du renforcement de leur rôle. Une collaboration étroite entre les partis et les syndicats renforcerait l'action des partis. Voir à ce propos l'exemple du Parti Travailleurs anglais et des Trade Unions. Il convient, en France, de combler le fossé qui s'est creusé entre l'action politique et l'action syndicale.

En résumé, il faut redéfinir le rôle des partis dans l'Etat et renforcer les partis, ce qui amène à l'examen des problèmes de la presse et du financement des élections.

Pour l'avenir, le MRP doit préparer des alliances qui ne soient pas seulement négatives comme en 1951.

Il faut aussi revoir le problème de la dissolution. Cette procédure devrait intervenir facilement. Recourir à elle serait peut-être suffisant pour accroître grandement la stabilité politique.

Léo Hamon, sénateur de la Seine.- Nous constatons que le pays est découragé et que le régime dure parce que ses adversaires n'ont pas la force de le renverser.

Le problème est à la fois politique et moral. Quand il n'y a rien de grand dans un pays, chaque catégorie de citoyens défend son intérêt propre. Il faut intégrer toutes les catégories dans un mouvement d'ensemble vers un idéal et non pas chercher à les paralyser par la tactique de l'immobilisme.

Le pouvoir politique ne peut pas être respecté quand l'opinion publique sent qu'il est soumis à plus fort que lui. Nous venons d'en avoir un exemple récent avec la promotion ministérielle de Monsieur Boutemy.

Le MRP se met trop souvent dans une position impossible à justifier : il participe à tous les gouvernements et il prétend souvent qu'il n'est pas engagé par la politique gouvernementale.

Le Gouvernement devrait intéresser le pays aux grands travaux et lui rendre intelligible tout ce qui se fait.

Le MRP doit changer son style et donner le sentiment de vouloir une autre majorité.

Joseph Voyant.- Essayons de tirer quelques conclusions de ce débat : je constate l'accord des orateurs pour donner la primauté au pouvoir politique ; je pense que chacun prend conscience de l'importance de la propagande dans l'action politique afin d'entraîner l'opinion.

Robert Lecourt (Seine), président du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale.- Je souhaite que des réunions de ce genre aient lieu fréquemment. Je constate que le fonctionnement du régime parlementaire est mauvais. Il existe un conservatisme des méthodes parlementaires. Le remède dépend de nous.

Nous devons lutter contre le poids des intérêts, au prix de notre réélection s'il le faut.

L'appareil économique est dépassé. Nous vivons sous la dictature de l'entreprise marginale, système qui entraîne l'inflation et l'insécurité sociale.

Certes, nous devons nous mettre d'accord avec d'autres pour que ça change mais encore faut-il définir sur quelles bases cet accord est possible.

Il faut chercher à assurer l'indépendance des élus : problèmes du financement des élections et des garanties électorales (engagement du candidat à ne pas servir des intérêts privés).

Il faut constituer un véritable appareil judiciaire, économique et social qui arbitrera les conflits.

Le MRP, en particulier, doit faire déboucher ses textes sur la réforme de l'entreprise et sur la cogestion.

Il doit aussi poser le problème de la démocratie chrétienne dans toute son ampleur. Dans cette perspective, il doit faire un effort profond de doctrine. Par exemple : quelle est notre position sur la lutte des classes ? Il doit en outre définir une méthode pour son action propre et aussi pour le Parlement et le Gouvernement ; à ce propos, il faut établir un ordre des urgences. Il doit instituer des contacts réguliers avec les syndicats libres et les milieux professionnels ouverts à la démocratie chrétienne, en un mot regrouper tous les démocrates chrétiens sur le plan national et sur le plan local.

Max André, président du Groupe MRP de l'Assemblée de l'Union Française, succède à Joseph Voyant à la présidence de la séance.

Il ouvre un autre débat, consacré **à la construction de l'Europe et à la construction de l'Union Française, ainsi qu'aux éléments qui lient ces deux entreprises.**

Le rapport introductif est présenté par Georges Le Brun Kéris, membre de l'A.U.F. Interviennent dans le débat : Jean-Jacques Juglas, député du Lot-et-Garonne, Daniel Boisdon, ancien député du Cher, ancien président de l'Assemblée de l'Union Française, Joseph Dumas, député de la Seine, Alfred Coste-Floret, député de la Haute-Garonne, André Monteil, député du Finistère, Emile Poisson, ancien sénateur du Dahomey, Kenneth Vignes, membre de l'A.U.F., Pierre Pflimlin.

Cette discussion est rapportée dans les pages 6 à 9 du compte-rendu conservé dans nos archives. Nous pouvons en adresser des copies à ceux de nos lecteurs qui nous le demanderaient. Dans ce présent numéro du bulletin "Le MRP vous parle !", nous nous limitons à l'intervention de Pierre Pflimlin, où apparaît la complexité des problèmes posés par la réalisation concomitante des deux entreprises. Problèmes qui se résoudreont d'eux-mêmes par l'allongement, dans le temps, de la construction européenne et la disparition de l'Union Française.

Pierre Pflimlin.- Oui, comme l'a dit Georges Le Brun Kéris, il faut faire entrer les territoires d'outre-mer dans l'Europe, à travers la République Française, qui les contient, mais le problème de l'Union Française est différent ; les Etats associés

pourront être associés non seulement à la métropole mais aussi à l'Europe, par l'intermédiaire de la France.

Je crois que l'administration des territoires d'outre-mer est encore solide ; les assemblées locales outre-mer ont des pouvoirs plus étendus que les conseils généraux de la métropole.

Je suis fermement convaincu de la valeur de l'intégration des territoires d'Afrique dans la République ; je n'y croyais pas en 1946, en raison du patriotisme évident des populations.

Je suis perplexe sur le mode d'élection à choisir pour les représentants de l'outre-mer à l'Assemblée européenne. L'idée fédéraliste pour l'Union Française est une idée-force... qui risque d'avoir une action centrifuge. Peut-être la solution est-elle dans un mode d'élection différent pour les représentants de l'outre-mer par rapport aux représentants de la métropole ...

La deuxième journée d'étude est organisée au ministère du Travail, où les participants sont accueillis par **Paul Bacon**.

C'est **Robert Bichet** (Seine-et-Oise) qui préside la séance, ouverte à 10 heures 45, ce 13 octobre 1953, et consacrée à un débat de **politique générale**.

Elle commence avec un long exposé de **Pierre-Henri Teitgen**, président national du MRP ... et vice-président du Conseil.

Pendant l'été, dit-il, le MRP a clairement montré sa position et il a été le seul à agir : il a eu un rôle de médiation dans les grèves ; il a eu un rôle moteur dans l'élaboration des décrets, dont l'objet principal était de rendre à l'Etat les moyens nécessaires d'intervention dans les affaires économiques. Il faut noter à ce sujet que les ministres modérés ont défendu, en vain, des textes différents, qui auraient abouti à priver l'Etat de toute autorité.

La situation financière ? Elle est acceptable dans la mesure où le déficit du budget 1954 est raisonnable.

Toutefois, à la demande d'Edgar Faure, ministre des Finances et des Affaires économiques, le Gouvernement, dans son ensemble, sauf les ministres MRP, a tenté de nous faire accepter, et supporter politiquement, la charge de réduire les dépenses publiques de 30 milliards en 1953 en préparant le licenciement de 15000 fonctionnaires. Il s'agissait de toute évidence d'une manœuvre politique dirigée contre le MRP. Elle a été déjouée. Et le Gouvernement n'a pas donné suite à ce projet, dont l'exécution aurait été de la responsabilité du ministre des Finances ...

La situation économique ? Des mesures ont été prises, notamment la détaxation des investissements. Certes, elles ne sont pas suffisantes. L'amélioration constatée pour le commerce extérieur n'est que superficielle puisqu'elle provient d'un surplus de l'aide américaine. L'économie française manque toujours de souplesse.

Comment sortir de l'impasse ? Les moyens ordinaires ne sont pas suffisants. Il faudrait envisager la libération massive des échanges pour la période qui suivra le vote du budget. Alors seulement l'économie française serait contrainte de s'adapter et le règlement du problème des salaires serait possible. Une opération aussi brutale entraînerait évidemment un alignement monétaire.

La réforme fiscale ? Le Gouvernement travaille lentement. Le MRP doit se battre pour qu'un projet soit déposé dans des délais raisonnables.

Les rapports Est-Ouest ? Une conférence à Cinq est-elle possible ? Je me demande si la France peut y trouver un avantage. En tout cas, elle n'est actuellement qu'un espoir.

Le problème indochinois ? Son règlement serait plus aisé si la solution du problème coréen était trouvée. Mais l'affaire coréenne évolue lentement. Le Gouvernement français est favorable à une conférence à Quatre.

L'Europe et la CED ? Le fond du problème allemand est l'unification de l'Allemagne. Il n'est pas probable que l'URSS accepte d'évacuer l'Allemagne de l'Est. De toute façon, l'hésitation de la France à choisir sa politique européenne ne peut pas durer davantage. Je défends la CED car j'estime que les exigences préalables formulées par le Parlement français sont satisfaites :

- les protocoles interprétatifs sont acceptés par les Six et ils seront signés dès que le Gouvernement français le demandera ;
- l'association de la Grande-Bretagne à la CED fait l'objet d'une convention, aujourd'hui prête, qui dépasse ce qu'on pouvait espérer ;
- la constitution d'une autorité politique ne dépend plus que de l'accord de la France.

Nos voisins ont la même inquiétude que nous vis à vis de l'Allemagne ; ils ont la volonté sincère de faire l'Europe derrière la France.

La commission du Règlement du Conseil de la République vient de se saisir, à la demande de Michel Debré, du problème de la constitutionnalité du traité de CED. Barrachin, ministre d'Etat, a donné sa caution à cette étude, ce qui va appeler une explication au sein du Conseil des ministres.

A propos d'une autorité politique européenne, je rappelle que le RPF réclamait il y a quelques années une assemblée élue au suffrage universel et qu'il renie aujourd'hui sa foi européenne... Le prochain débat sur l'Europe marquera une étape dans la législature. Peut-on, à ce propos, prévoir un changement de majorité ? Il est possible mais pas certain. S'il ne se produit pas, le problème sera de nouveau posé au moment de l'élection du président de la République, en décembre prochain. En vérité, le Parti socialiste n'est pas pressé de sortir de l'opposition. On ne sait pas exactement ce qu'il veut. Le MRP ne peut pas attendre indéfiniment son bon vouloir.

Robert Bichet.- Je regrette qu'Edgar Faure, qui aurait été le ministre des Finances de Mendès-France, fasse une politique analogue à celle de Pinay. Le Gouvernement ne fait pas assez pour le commerce extérieur... On parle ici et là d'une dévaluation du franc. Le Gouvernement y est hostile et la SFIO ne rentrera pas dans la majorité pour assumer cette décision impopulaire... Je souhaite que le MRP revienne à une politique étrangère nettement définie... Je suis persuadé que seule la construction de l'Europe permettra de réaliser le progrès social.

Jean Catrice (Nord).- Le plus urgent c'est de définir une grande politique économique car les affaires économiques dominent toutes les autres, financières, fiscales, sociales, européennes. L'opinion sent le besoin de ce renouveau économique.

Seule la France n'a pas augmenté son niveau de vie depuis 1938. L'accroissement de la production n'a pas profité aux consommateurs. Bien plus, depuis 1952, la production est en régression. Les remèdes ne sont pas dans des mesures fragmentaires, mais dans un véritable new-deal : équipement, productivité, exportation, augmentation du niveau de vie.

Pour pratiquer cette politique, une autre majorité est nécessaire.

André Monteil.- Je déplore que les Etats-Unis soient hostiles à une Conférence à Cinq et même pratiquement à une Conférence à Quatre en raison des conditions qu'ils ont posées. Je regrette aussi la conclusion du Pacte hispano-américain. J'y vois un fait nouveau, après d'autres, qui me fait penser que le Pacte Atlantique a changé d'esprit malgré nous. Depuis 1950, l'URSS recherche la détente internationale. Je ne comprends

pas que l'on ait choisi ce moment pour hâter le réarmement de l'Allemagne. Au sujet de la CED, je fais observer que le Parlement de Bonn ne se considère pas comme engagé par les protocoles interprétatifs. Je ne crois pas qu'un accord soit réalisé avec la Grande-Bretagne sur son association à l'armée européenne. L'esprit de conciliation dont les Allemands viennent de faire preuve à La Haye n'est pas un signe très valable ; ils ont en effet tout à gagner dans la construction européenne.

Le traité de CED sera peut-être ratifié par l'Assemblée Nationale, grâce à l'appoint d'une partie des voix socialistes. Mais si une crise est ouverte et si le Groupe socialiste refuse de sortir de l'opposition, la situation sera inextricable.

Henri Meck (Bas-Rhin).- Je remercie chaleureusement les ministres MRP et les représentants du Mouvement pour l'œuvre d'apaisement accomplie durant l'été ... Je réclame un effort en faveur des vieux... Je me réjouis du vote du système de l'échelle mobile du salaire minimum garanti, qui a obligé les gouvernements à se préoccuper de la hausse des prix ... Je demande que l'on sorte de l'immobilisme en matière de politique extérieure.

Pierre Abelin (Vienne).- Quelles sont les causes des difficultés que la France rencontre pour accroître son revenu national et le revenu particulier de ses habitants ? Je vois les pertes de revenus à l'étranger, le taux défavorable des changes, l'accroissement du nombre des consommateurs. Je suis persuadé de la nécessité d'appliquer une politique économique d'expansion et je fais observer que tous les moyens ne sont pas bons pour atteindre ce but. Le déséquilibre budgétaire en particulier est un moyen désordonné. Il y a un an, le MRP y était hostile. Le recours au crédit n'est pas toujours possible ; c'est ainsi qu'en 1953 le Gouvernement n'a pas pu émettre d'emprunt à long terme. Il y a les moyens fiscaux, c'est-à-dire une réforme fiscale profonde, qui reste à faire. Il y a la dévaluation, qui serait dangereuse en ce moment. Il y a enfin la hausse des salaires, qui n'est pas valable sans accroissement de la production.

S'agissant des problèmes européens, faute d'avoir suivi une ligne droite nous en arrivons aujourd'hui à des options forcées.

Lionel de Tinguy (Vendée).-Je suis pessimiste. Il n'y a pas de véritable gouvernement, ni de majorité, ni de politique

QUELLES REFORMES LE GOUVERNEMENT LANIEL A-T-IL PROMULGUEES PAR "DECRETS-LOIS" EN AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE 1953 ?

Sur ce sujet, nous nous référons au Rapport d'activité du Groupe distribué au dixième congrès national du MRP, à Lille, en mai 1953 (pages 37 à 40).

La loi du 11 juillet 1953 autorise le Gouvernement à modifier par décrets toute une série de lois dans un cadre déterminé. Reste à savoir quelle sera l'ampleur de ces modifications.

Il y a deux tendances au sein du cabinet : la première, conduite par Edgar Faure, ministre des Finances et des Affaires économiques, trouve sa ligne dans les travaux de la Commission des Comptes de la Nation ; elle entend s'attaquer à quelques positions privilégiées. La seconde, groupée autour des ministres MRP (notamment Pierre-Henri Teitgen, Paul Bacon et Jean-Marie Louvel), veut réaliser des réformes de structure, et cela en liaison avec les centrales syndicales.

Les décrets du 10 août

- Prorogation de la majoration semestrielle des loyers au-delà du 1^{er} janvier 1954, jusqu'à ce qu'ils atteignent la valeur locative prévue par la loi du 1^{er} septembre 1948 ; indexation des loyers par rapport au salaire minimum garanti.
- Création du "1% patronal" : participation des employeurs à la construction de logements par une contribution égale à 1% des salaires versés.
- Attribution aux fonctionnaires de prêts complémentaires à ceux que leur allouent les banques.

extérieure, ni de politique économique... J'aurais beaucoup à dire sur un retour des socialistes dans la majorité ; il n'est pas sûr que ce retour serait efficace.

Je suis favorable à la CED ; c'est notre seul moyen efficace de défense contre les menaces de l'URSS...

A mon avis, le Parlement continue à se débattre dans les contradictions de la campagne électorale de 1951. Le Gouvernement Laniel, issu des milieux paysans, fait une politique anti-agricole. La réforme fiscale, la plus urgente, marque le pas.

Je suis défavorable à une dévaluation du franc, qui, dans les circonstances actuelles, n'aurait pour effet que de créer un nouveau palier des prix et des salaires.

Robert Lecourt, président du Groupe à l'Assemblée.- Le Gouvernement Laniel est le premier, depuis les élections de juin 1951, qui soit sorti de l'immobilisme : des textes ont été promulgués ; il faut maintenant les appliquer ; c'est à quoi doit s'attacher le MRP.

Il faut informer l'opinion sur l'action gouvernementale et lui expliquer les décisions prises.

La prochaine élection du président de la République alourdit l'atmosphère politique. On peut craindre une conjonction du RGR et des modérés qui se ferait au profit des radicaux.

Le moment est proche où l'Assemblée Nationale devra dire enfin si elle est pour ou contre l'Europe unie.

Pour sortir de l'immobilisme, la majorité actuelle n'est sans doute pas valable. Il faut préparer le changement nécessaire de demain. Le regroupement devra se faire pour construire et non pas différer l'Europe. J'affirme que la construction européenne est le seul moyen de relever le niveau de vie, pour des raisons économiques. C'est la construction européenne qui forcera l'économie française à s'adapter. Toutefois, pour qu'elle n'ait pas un handicap trop sérieux au départ, il faut entreprendre dès maintenant l'assainissement de la distribution. Il est nécessaire de faire appliquer les textes qui viennent d'être pris.

Enfin, je tiens à vous informer de mon intention de m'attacher personnellement à organiser des contacts réguliers et fructueux avec les syndicats, ouvriers et professionnels, afin de donner vie à la démocratie chrétienne en France.

- Réduction progressive des contingents d'alcool achetés par l'Etat, reconversion des cultures et transformation des distilleries en sucreries.
- Réglementation des ententes professionnelles afin de rétablir la libre concurrence industrielle et commerciale ; réforme du Registre du commerce.

Les décrets du 27 septembre

- Extension des pouvoirs des préfets, nouvelle répartition des attributions entre les ministres et les préfets, pour mettre fin au cloisonnement des services sur le plan local et accélérer le règlement des procédures ; simplification des procédures administratives, allègement des tâches des services ; suppression d'un grand nombre de démarches jusque là imposées aux administrés (c'est là l'œuvre de Teitgen).
- Elaborés eux aussi à l'initiative et sous l'arbitrage de Teitgen, ces textes visent à une profonde réorganisation des circuits commerciaux français (la première et la plus importante du genre).

L'Etat se donne les moyens de faire exécuter des opérations directement sur les marchés par des organismes privés et, en faisant modifier les quantités offertes, de favoriser un développement harmonieux de la production et de la consommation. En recourant à des sociétés professionnelles et en les plaçant dans un cadre très précis,

le décret spécifique, relatif aux organismes d'intervention économique de caractère privé, permet le changement complet des méthodes de direction économique. A une politique de réglementation on substitue ainsi une politique de gestion, c'est-à-dire de stockage, d'exportation et de péréquation. Tous les organismes pré-existants bénéficiaires de taxes parafiscales doivent entrer dans ce cadre.

Cette réforme de caractère général permet au Gouvernement Laniel d'intervenir immédiatement, par d'autres décrets, dans des secteurs en crise, tels la viticulture et la cidriculture, notamment en ce qui concerne la résorption des excédents (vin, cidre et blé), la régularisation du marché du bétail et des viandes ; elle organise au surplus des marchés d'intérêt national et prévoit la création de marchés-gares ; elle concerne les loyers commerciaux et les gérances libres, où règne la spéculation.

Outre cette action des ministres MRP au sein du Gouvernement, le MRP demande le règlement de plusieurs problèmes sociaux. Le 9 septembre, Robert Lecourt, Joseph Dumas et les ministres MRP déjeunent avec Laniel et Edgar Faure ; le 17 septembre, un décret accorde aux fonctionnaires de la base une indemnité dégressive, qui est accordée les jours suivants aux cheminots et aux mineurs ; le 22 septembre, Paul Bacon convoque la Commission supérieure des conventions collectives pour étudier "le budget-type".

EN OCTOBRE

SALAIRES

A peine est achevée la dernière séance des Journées d'étude des groupes parlementaires MRP, tenue dans la matinée du 13 octobre au ministère du Travail, que le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale tient sa réunion habituelle du mardi, ce même jour, à partir de 14 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt.

C'est sa 70^e réunion de l'année 1953. Elle est consacrée à l'entretien qu'une délégation des bureaux des deux groupes parlementaires MRP (Moisan, Lucas et Voyant) a eu le 12 avec Joseph Laniel, président du Conseil, sur les grèves, la politique des salaires et la politique agricole du Gouvernement.

A propos des sanctions prises contre les grévistes du mois d'août, Laniel a affirmé qu'il avait renouvelé ses instructions pour ne retenir que les actes de violence et les sabotages.

Sur le salaire minimum garanti, il s'est dit hostile au dépôt immédiat de la proposition de résolution que le MRP envisage de déposer. Il veut d'abord en discuter avec Paul Bacon, ministre du Travail. (Cependant, le 17 septembre, le Conseil des ministres a décidé de revaloriser les traitements dans la Fonction publique et le secteur nationalisé).

La délégation des groupes MRP lui a rappelé que les Accords d'août concernaient le secteur privé comme le secteur public. En réalité, Laniel redoute qu'une augmentation du salaire minimum n'entraîne une augmentation générale des salaires qui réduirait à néant les résultats obtenus vers la stabilité des prix.

La délégation lui a demandé de passer à l'action dans le domaine de la réforme des circuits commerciaux et de l'organisation des marchés et de saisir le Parlement du deuxième Plan de modernisation.

Sur la proposition de Francine Lefebvre et avec l'accord de Lecourt, le Groupe se prononce pour le dépôt de la proposition de résolution relative au salaire minimum.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie) fait observer que les récents décrets donnent satisfaction au MRP sur le plan juridique mais qu'au niveau des faits, jusqu'ici, les résultats sont nuls, qu'il s'agisse du lait, du beurre ou de la viande.

S'agissant des salaires, Laniel persiste à différer son arbitrage entre son ministre des Finances, Edgar Faure, et son ministre du Travail, Paul Bacon, soutenu par le MRP.

Cependant, dès qu'il est mis en possession des rapports des deux sous-commissions de la Commission supérieure des conventions collectives, Bacon convoque cette dernière en assemblée générale pour le 29 décembre. En dépit de l'absence des organisations patronales à la réunion, il déclare qu'étant régulièrement constituée, la Commission est en état de donner au Gouvernement les avis que la loi lui fait un devoir d'émettre. Ainsi, pour la première fois depuis la publication de la loi du 11 février 1950 (rapportée par Edouard Moisan) les travaux de la Commission supérieure aboutissent à l'établissement d'un budget-type officiel.

Les discussions vont continuer au sein du Conseil des ministres et le résultat ne sera obtenu qu'avec un décret du 5 février 1954 qui réalise pratiquement une augmentation du salaire minimum garanti de 15% à compter du 8.

POLITIQUE AGRICOLE

Comme il vient de se heurter à Edgar Faure et au patronat à propos de la revalorisation des salaires, le MRP va se heurter au ministre de l'Agriculture Roger Houdet (Indépendant) et aux grandes organisations agricoles quand il réclame au Gouvernement le retour à la politique d'expansion conduite par Pierre Pflimlin de novembre 1947 à août 1951.

Le mécontentement des paysans s'aggrave dans le Centre et le Centre-Ouest : on barre les routes, on arrête les transactions sur les produits agricoles ; une "Journée des barricades" est effective dans 14 départements le 12 octobre ... La Fédération nationale des exploitants agricoles estime dans

un communiqué "avoir atteint le premier des buts qu'elle s'était fixés : attirer l'attention du Gouvernement ..."

Le 13 octobre, en séance publique, au Palais Bourbon, où s'ouvre un débat qui ne se terminera que le 23, **René Charpentier** (Marne), porte-parole du Groupe MRP, lance une réplique aux dirigeants de cette organisation, très politisée : lorsqu'elles discutent de la Constitution et de la loi électorale, les organisations professionnelles ne remplissent pas leur mission !" Et il rappelle les erreurs commises au cours des deux dernières années dans les domaines des céréales, du lait, de la viande, de la betterave, des oléagineux et des pommes de terre (le prédécesseur de Roger Houdet a été Camille Laurens, Paysan, vivement critiqué par son rival Paul Antier, membre de l'autre groupe Paysan).

Une action de grande envergure et de longue haleine est organisée au niveau du Groupe MRP, sous la direction de René Charpentier :

- Intervention, très remarquée, de **René Charpentier** le 13 octobre dès l'ouverture du débat public ;
- publication, le 14, d'un "véritable programme agricole" ;
- interventions, le 15, de Joseph Defos du Rau, Lionel de Tinguy, Alexis Méhaignerie, Pierre Mouchet, Henri Bouret ; le 20, de Maurice Lucas, Jean-Jacques Juglas, Robert Buron ; et de nouveau Lucas, dans la nuit du 22 au 23 octobre, avant le vote d'un ordre du jour résumant les objectifs et les moyens, basé sur un projet MRP et signé, en tête, par René Charpentier.

Ce texte est adopté par 298 voix contre 260.

Mais l'action ne s'arrête pas là. A l'issue d'une journée d'études qu'il a organisée avec les membres MRP de la Commission de l'Agriculture, le Bureau du Groupe désigne une délégation, dirigée par Maurice Lucas et composée de Bichet, Lacaze, Mercier, Charpentier, Ihuel, Aubin, Barrot, Méhaignerie, Condé du Foresto (sénateur) ; cette délégation est reçue le 4 novembre par Corniglion-Molinier, ministre d'Etat chargé du Plan ; le 5 novembre par Laniel puis par Houdet ; le 6 par Lafay, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, à qui elle demande la conclusion d'accords commerciaux à long terme.

Le ministre, Roger Houdet, paraissant toujours aussi réticent à l'égard d'une politique d'expansion en raison des difficultés d'écoulement des produits, **Pierre Gabelle**, rapporteur du budget de l'Agriculture, et **René Charpentier**, rapporteur pour avis au nom de la Commission de l'Agriculture, réclamant de nouveau, le 3 décembre, dans la discussion budgétaire, l'application immédiate de la nouvelle politique définie le 23 octobre.

Ce long débat sur la politique agricole est traité largement dans le Rapport d'activité du Groupe au Congrès national du MRP tenu à Lille en mai 1954 (pages 157 à 163).

Les problèmes agricoles sont traités par le Groupe MRP lors de ses réunions du 13 octobre à 14h30 (Lecourt préside), du 20 octobre à 14h (Lecourt préside), du 22 octobre à 14h (Lacaze préside) et à 18h30 (Devémy préside). Il s'agit des réunions 70 à 73.

Les discussions y sont brèves, l'étude du dossier étant déjà assurée par le Bureau du Groupe et les membres MRP de la Commission de l'Agriculture.

Le 13 octobre, **Pierre Mouchet** (Haute-Savoie) s'étonne que les ministres MRP aient laissé faire "l'opération

Herriot" ; le président de l'Assemblée a invité à une grande réunion à Paris les maires européens, par l'intermédiaire des préfets.

C'est à la réunion du 20 octobre que la discussion est un peu plus dense.

Au sujet des producteurs de betteraves, **Charpentier** estime qu'il convient de leur accorder la prime qu'ils n'ont pas reçue en 1952. Cette idée est combattue par **Pierre Abelin**, "les betteraviers, qui ont une bonne année, réclament les avantages qu'on leur a accordés l'an dernier en raison de la mauvaise récolte aux dépens des sucriers et des raffineurs, à qui on a déjà demandé l'an dernier de faire les frais de ces avantages" ; **Robert Bichet** ("on ne peut pas maintenir cette année la prime de calamité") ; **Lionel de Tinguy** ("les betteraviers veulent faire la loi"). **René Charpentier** leur répond que le prix de 4900 francs demandé est le même qu'en 1950 et qu'il est le plus faible d'Europe.

La question revient à la réunion du 22 octobre, consacrée au texte de la motion ("ordre du jour") qui doit conclure le débat public (et qui a été délibéré entre les représentants des groupes de la majorité). **Maurice Lucas** note que ceux-ci ont renoncé à toute allusion au prix de la betterave (ce qui laisse le Gouvernement libre de sa décision). **Charpentier** continue à souhaiter qu'il y ait "un mot" sur la betterave dans le texte, par exemple : "reconduction du prix de la betterave" (4900 francs au lieu des 4600 annoncés par le ministre). Par 6 voix contre 5, le Groupe se prononce contre cet amendement.

INDOCHINE

Le 20 octobre, à l'issue du "Congrès national vietnamien" qui s'est tenu à Saïgon du 12 au 19, le président du Conseil fait à la tribune une déclaration qu'il voudrait apaisante ; mais elle ne l'est pas et les députés demandent un débat, qui va avoir lieu le 23 et le 27 octobre.

Ce débat est à leur avis justifié par une série d'événements, intervenus en septembre et en octobre, qui engagent l'avenir du Laos, du Cambodge et du Vietnam

Le "traité d'amitié et d'association" entre la France et le Laos (signé à Paris le 22 octobre), stipule dans son article 1^{er} que "la République française reconnaît et déclare que "le Royaume du Laos est un Etat pleinement indépendant et souverain".

L'accord franco-cambodgien (signé à Phnom-Penh le 17 octobre) prévoit le transfert des compétences et du commandement militaire aux autorités cambodgiennes.

A Saïgon – on l'apprendra à Paris quelques jours plus tard -, le Congrès national vietnamien (animé par le prince Buu Loc, cousin de l'empereur Bao Dai) a voté le 16 octobre une motion inattendue : "Considérant que l'Union française, édictée suivant la Constitution française de 1946, est contraire au principe de la souveraineté nationale, le Congrès national décide : le Vietnam indépendant ne participe pas à l'Union française ..."

Le 22 octobre, à Paris, le Gouvernement français remet à Bao Dai une note lui demandant de préciser ses intentions. L'empereur part pour l'Indochine le 28 afin de préparer les termes de sa réponse ...

Au Palais-Bourbon, le débat s'ouvre le 23 octobre et se clot, après une interruption, dans la nuit du 27 au 28, par le vote d'un ordre du jour signé par René Kuehn, député ARS du Haut-Rhin.

Ce texte invite le Gouvernement : à développer les forces armées des Etats associés pour relayer progressivement

l'effort militaire français ; à tout mettre en œuvre pour aboutir, par la négociation, à la pacification générale de l'Asie ...

Il est adopté en séance par 317 voix contre 257. Après diverses rectifications de vote, le score s'établit à 315 voix contre 251 et 36 abstentions.

Ont voté contre : les communistes, les socialistes, 22 radicaux (favorables à la thèse Daladier, qui a demandé un armistice) et 9 UDSR, 9 MRP, 1 URAS, 1 non inscrit.

Se sont abstenus : 12 UDSR, 3 radicaux, 4 MRP, 3 URAS.

Quinze députés n'ont pas pris part au vote ; parmi eux: René Mayer, Pinay, Mitterrand.

Pierre Mendès-France était absent par congé.

Le Groupe MRP consacre deux réunions à ce débat: l'une le mardi 27 octobre à 14 heures, l'autre le mercredi 28 à 2 heures, l'une et l'autre sous la présidence de Robert Lecourt.

Le 27 octobre

Jean-Jacques Juglas (que le Bureau a chargé d'intervenir au nom du Groupe).- Nous payons les conséquences de la carence de la Troisième République ... Je rappellerai, à l'adresse de Kriegel-Valrimont, l'orateur du PC, que durant la Conférence de Fontainebleau (sous le Gouvernement Bidault, du 6 juillet au 14 septembre 1946), des réunions ont eu lieu à Ivry, chez le communiste Georges Marrane, sénateur et maire de la ville, en vue de pousser la délégation vietnamienne à demander toujours plus. Je rappellerai aussi qu'au moment où le Viet-Minh accroît ses activités guerrières, en 1947, Maurice Thorez, en sa qualité de vice-président du Conseil, signe les instructions du gouvernement français à Emile Bollaert, haut-commissaire de France en Indochine ...

Je pense qu'il est possible de maintenir l'influence française en Indochine mais pas sous la forme qu'elle a eue jusqu'à présent. Envisagée du point de vue français, la guerre ne présente plus un intérêt quelconque ; si nous perdons l'Indochine, le reste-Afrique Noire, Afrique du Nord-, ne sera pas nécessairement perdu ; nous sommes en Indochine pour des raisons internationales ; les décisions à prendre sont commandées non par la considération du problème en lui-même mais par l'ensemble de notre politique dans la coalition occidentale. Nous sommes intégrés dans cette coalition, à laquelle nous ne pouvons pas infliger un échec moral.

En ce qui concerne l'indépendance du Vietnam, il est nécessaire de jouer le jeu totalement ou non. Pas d'indépendance partielle ! Il faut ou bien l'indépendance totale ou bien pas d'indépendance du tout... C'est le fait de conserver le contrôle des changes qui est à l'origine du scandale des piastres.

L'armée nationale du VietNam fait preuve de courage mais rarement des qualités militaires requises.

En conclusion, il convient d'envisager une négociation, mais dans certaines conditions. Elle ne sera pas facilement menée par nous ; elle doit revenir à nos partenaires vietnamiens, ce qui ne signifie pas nécessairement que ce soit le Gouvernement vietnamien qui doive intervenir, mais peut-être d'autres partenaires plus favorables. Il est nécessaire de maintenir pendant toutes les négociations un effort militaire non ralenti ...

Paul Couston (Vaucluse).- Le Congrès national vietnamien n'aurait pas eu lieu si le responsable de la politique de la France en Indochine était toujours Jean Letourneau. En effet, le vent de confiance qui a régné dans les milieux militaires était dû à la présence de Letourneau au Gouvernement. Pour ceux qui sont allés là-bas, l'impression

générale est qu'"on laboure la mer", en suivant les périodes de flux et de reflux ; l'espoir renaît ou disparaît. Il est impossible de rester dans une position équivoque ; le Gouvernement doit déclarer avec qui il faut négocier.

André Monteil (Finistère).- Je suis opposé à des négociations qui seraient confiées, comme le propose Juglas, à des Vietnamiens ; de telles négociations se concluraient sur notre dos ... La solution militaire ne pourrait être adoptée que si elle était assortie d'un certain nombre de mesures : économie de guerre, envoi du contingent ... La solution qui consistait à relever le corps expéditionnaire par des unités vietnamiennes a échoué. La seule solution qui reste c'est la négociation ; non pas à Cinq, avec la Chine, car ce serait imprévisible, mais à deux dans l'intérêt même de l'Union française.

Joseph Dumas (Seine).- Peut-être... Il n'empêche que l'abandon de l'Indochine livrerait ce pays à l'esclavage.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Je déplore l'organisation des débats en séance publique : elle donne le temps de parole en priorité à l'opposition. Ainsi, pour le MRP, ce temps est pris par ceux qui sont minoritaires dans le Groupe. Qui donnera la position du MRP ? Prenons garde qu'il n'ait plus droit à la parole!

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- je souhaite que le MRP soit guidé par le désir de comprendre ce qui se passe en Indochine et non pas au Palais-Bourbon. L'opinion est lasse parce qu'elle ne voit pas de façon précise l'issue de la guerre. Toutefois, le Viet-Minh mène une guerre sans espoir du point de vue militaire. Je note les progrès réalisés en ce qui concerne l'armée nationale vietnamienne. Cette armée s'est constituée rapidement. Elle se bat valablement. Je ne crois pas à la négociation mais à des ralliements possibles et importants de nationalistes. Proclamer notre désir de négocier, c'est desservir nos intérêts. Méfions-nous de l'aide américaine, qui peut se transformer en ingérence économique ! Les nationalistes vietnamiens savent qu'ils ont besoin de la France.

Jean Letourneau (Sarthe) (il n'est plus membre du gouvernement ; Laniel, en constituant son cabinet, a nommé un secrétaire d'Etat auprès du président du Conseil, chargé des relations avec les Etats associés, en la personne de Marc Jacquet, député RPF de Seine-et-Marne).- La négociation serait une solution dans la mesure où le Viet-Minh voudrait négocier. Une négociation à Cinq suppose l'accord des Etats-Unis et de la Chine. Or ces deux pays n'y semblent pas disposés. La relève des troupes françaises par nos alliés est aussi une formule creuse ; personne ne veut envoyer des troupes en Indochine ! Je crois que la réclamation forcenée de la négociation entraînera fatalement la perte de nos chances d'avoir cette négociation. Il est naïf de croire que le Viet-Minh respectera les intérêts culturels et économiques français s'il devenait maître de l'Indochine. La seule solution est d'attendre le moment où la France et le Vietnam seront assez forts militairement pour obtenir une négociation heureuse. J'ai confiance dans l'armée vietnamienne, qui peut assurer notre relève. Je l'ai vue à l'œuvre. Je la connais. Je suis à l'origine de la création de cette armée. Le congrès de Saigon, manquait de maturité politique : il a eu peur d'accepter une Union française avec les nationalistes ... Que donnerait à la France l'abandon de l'Indochine ? Serait-elle plus forte dans le monde ? Même si nous voulions partir, il ne faudrait pas le dire, car ce serait la capitulation.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- J'ai l'intention de déclarer à la tribune que le Gouvernement est divisé sur le problème et qu'il doit définir enfin une politique précise.

Jean-Jacques Juglas.- J'accorde à l'idée d'une négociation internationale une valeur réduite, comme Monteil et Letourneau. J'observe que les ralliements attendus ne sont pas venus. Je n'accepte une négociation qu'à certaines conditions. Je souhaite la constitution d'une commission de coordination

parlementaire pour suivre cette affaire avec le Gouvernement. J'ai approuvé la politique de Letourneau mais je pense que ses résultats ne sont pas très satisfaisants.

Roger Devémy.- Il faut choisir entre la fidélité à la politique de Letourneau et une politique infléchie. Il faut que Letourneau parle à la tribune.

André Denis (Dordogne).- Je ne crois pas à l'internationalisation mais à la négociation avec l'adversaire, à certaines conditions.

Paul Couston (Vaucluse).- Il y a divergence entre Juglas, qui parle de négociation, et Letourneau, qui n'en veut pas.

Lionel de Tinguy (Vendée).- A la tribune, Juglas et Letourneau devraient parler à titre personnel. Je suis en désaccord avec Juglas ; peut-être par manque d'information.

André Denis.- Quel est l'avis du Gouvernement ?

André Colin, secrétaire général du MRP (Finistère).- J'invite Letourneau et Monteil à confronter leurs textes.

Le 28 octobre (75^e réunion sous la présidence de Lecourt à 2 heures du matin).

Le Groupe délibère sur un projet d'ordre du jour préparé par les présidents des groupes de la majorité en collaboration avec le Gouvernement.

Francine Lefebvre.- Je ne voterai pas ce texte.

André Monteil.- Je le trouve obscur. Ne serait-il pas traduit du vietnamien ?

Paul Couston et Pierre de Chevigné.- Il est confus.

Lionel de Tinguy.- Il ne traduit pas une politique claire.

Henri Bouret.- L'important est de dire ce que la France veut faire en Indochine. Elle a envoyé des renforts en Indochine pour montrer aux Etats-Unis sa détermination d'en finir avec le Viet-Minh et obtenir en compensation des crédits.

Georges Bidault.- Les crédits américains ne sont pas venus en contrepartie du plan Navarre.

Pierre de Chevigné.- Les renforts ont été envoyés à la demande du général Navarre.

Henri Bouret.- Bao Dai n'est plus un interlocuteur valable.

Jean Letourneau.- Je n'accorde aucune importance aux ordres du jour.

André Monteil.- Le Groupe devrait choisir entre la tendance Letourneau et la tendance Juglas.

Paul Couston.- Pourquoi parler d'intensifier l'effort de guerre après avoir annoncé la relève du corps expéditionnaire ?

Jean Letourneau.- La relève n'est pas exclue par un renforcement temporaire du corps expéditionnaire, destiné à appliquer le plan Navarre, qui est le plan Salan accéléré.

Robert Lecourt.- Les autres groupes ont donné leur accord au projet d'ordre du jour préparé avec le Gouvernement.

Francine Lefebvre.- Je préférerais le texte initial, celui de Kuehn.

Jean Letourneau.- Moi aussi mais le plus important est de réunir un grand nombre de voix.

Robert Lecourt.- Demandons aux autres groupes d'en revenir au texte initial.

Par 25 voix contre 3, le Groupe se montre favorable au texte initial et, par 18 voix contre 8, favorable au vote du nouveau texte pour le cas où le premier ne pourrait être retenu.

C'est le texte Kuehn qui sera voté (voir plus haut).

Jeudi 29 octobre à 14 heures (76^e réunion).

La réunion est présidée par **Jules Duquesne**, député du Nord et membre du Bureau du Groupe (secrétaire).

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) donne lecture des textes (motions, télégrammes, discours) qui sont retenus contre cinq députés communistes (Duclos, Fajon, Billoux, Guyot, Marty) en vue d'obtenir de l'Assemblée Nationale **la levée de leur immunité parlementaire** (il s'agit de l'agitation du PC contre la politique en Indochine).

Il pose le problème comme l'a fait la Commission des immunités, qui a confié le rapport sur cette demande gouvernementale à Roger Duveau, député de Madagascar (ex-MRP, inscrit à l'UDSR) : est-on en présence d'une entreprise de démoralisation de l'armée ou de l'exposé d'un programme politique ? Les accusés déclarent qu'ils ont défendu les mêmes thèmes durant leur campagne électorale et qu'ils ont été élus.

La législation en vigueur, établie par la loi du 11 mars 1950, semble signifier que le décret Sérol (décret-loi du 9 avril 1940) n'est applicable qu'en temps de guerre.

EN NOVEMBRE

Sous la présidence de Robert Lecourt, le Groupe entend le **mardi 3 novembre** à 14 heures (77^e réunion) un exposé de **Jean-Marie Louvel**, ministre de l'Industrie et du Commerce, sur les **mesures prises par le Gouvernement durant l'été dans le domaine économique en application des pouvoirs spéciaux** : les prix maxima remplacent les prix imposés (mais l'opinion en est mal informée) ; SARL, registre du commerce, gérances libres, commerçants non sédentaires, Halles de Paris, baux commerciaux, faillites et privilèges du Trésor, texte d'application sur les ententes professionnelles ...

Conclusion de Louvel : "Nous avons pris des mesures valables mais insuffisantes en raison de la limitation des pouvoirs spéciaux".

Selon **Jean Catrice** (Nord), Bernard Lafay, secrétaire d'Etat auprès d'Edgar Faure aux Affaires économiques, et Raymond Boisdé, secrétaire d'Etat auprès de Louvel lui-même, se garderont bien d'appliquer ce texte.

- Le Bureau national du MRP a prévu des démarches auprès de Labiuel pour obtenir l'application des textes, dit Lecourt.

Louvel traite ensuite de **l'application du plan Schuman**. Nos exportations de minerai de fer sont

satisfaisantes. La sidérurgie française est en bonne position, mais la concurrence est sévère et l'effort d'investissement doit être poursuivi avec vigueur.

En revanche, les Charbonnages de France sont en déficit de 5 milliards pour l'exercice de 1952 et ils le seront

de plus de 10 milliards en 1953 ; il faut poursuivre les investissements, mais les mines non rentables devront être fermées..

Lionel de Tinguy, Pierre Abelin et **Charles Barangé**, rapporteur général de la Commission des Finances, critiquent le projet de débudgétisation des investissements.

Sous la présidence de **Robert Bichet**, vice-président du Groupe, et sur le rapport de **Henri Dorey** (Belfort), le Groupe examine le projet de **budget pour 1954** et le **projet de réforme fiscale**.

Le projet de budget présente une "impasse" (égale au déficit si le Gouvernement n'émet pas un emprunt à long terme) de 650 milliards (615 en 1953).

A propos du projet de réforme fiscale, **Jean Catrice** proteste contre la suppression de la preuve contraire en ce qui concerne l'évaluation des revenus. "C'est une méthode

fasciste !", dit-il. **Francine Lefebvre** proteste contre le maintien du projet de débudgétisation des investissements.

- Le Gouvernement n'ayant pas de politique, il ne peut pas avoir de budget. Je me demande ce que peut dire l'orateur du MRP dans le débat en séance ! dit **Lionel de Tinguy**.

- A la fin de chaque année, le MRP devient brillamment antigouvernemental mais il participe toujours à tous les gouvernements, note **Edouard Moisan**.

Consulté par Bichet, le Groupe décide cependant d'avoir un orateur à la tribune.

- Bien, mais cet orateur parlera-t-il pour ou contre le gouvernement ? demande **Robert Buron**.

Constatant qu'aucun membre MRP de la Commission des Finances ne veut monter à la tribune, Bichet constate qu'il n'y aura pas d'orateur MRP.

Le jeudi 5 novembre à 18 heures, le Groupe tient sa 79^e réunion de l'année 1953 sous la présidence de Robert Lecourt ; elle est de nouveau consacrée à la demande de **levée de l'immunité parlementaire de cinq députés communistes**.

Henri Lacaze rapporte les travaux de la Commission, qui, sur proposition de son rapporteur, Roger Duveau, s'est prononcée contre la demande. "Le véritable problème, c'est celui du Parti communiste tout entier", dit-il. Politiquement, la demande peut s'expliquer mais juridiquement elle n'est pas fondée.

André Monteil, Robert Lecourt, Pierre de Chevigné, Jean Catrice se disent opposés à la demande, qui, au surplus, a été mal engagée et arrive au Palais-Bourbon par surprise.

Le Groupe votera le renvoi en commission (un renvoi qui serait probablement "sine die").

L'affaire revient le **vendredi 6 novembre** et ce jour-là le Groupe y consacre trois réunions (la 80^e à 14h30, la 81^e à 17h et la 82^e à 19h30), sous la présidence de Bichet (la 80^e) puis de Lecourt.

Le fait nouveau, c'est le dépôt d'une motion par le radical René Mayer, qui signifierait que l'Assemblée Nationale veut se prononcer sur la qualification du délit, ce qui serait contraire à la règle qu'elle s'est elle-même fixée.

- L'Assemblée est divisée en trois courants, expose **Henri Lacaze** : ceux qui veulent voter la levée, ceux qui veulent voter contre, les uns et les autres pour des raisons politiques, et ceux qui estiment que le Gouvernement a placé les députés dans une impasse. Ces derniers pensent à un renvoi en commission "sine die". Cependant, il est question d'un "ordre du jour de synthèse" et d'un texte du modéré Flandin demandant au Gouvernement de fournir les documents qui ont manqué à la Commission et de qualifier le délit d'une autre façon.

Robert Lecourt approuve l'idée d'une "motion de synthèse". **Emile Halbout** (Orne) l'accepte.

Consulté, le Groupe décide : par 13 voix contre 2 de voter la motion de synthèse si elle est déposée ; par 13 voix contre 4 de voter la motion Flandin si la première ne l'est pas.

A la réunion suivante, ce 6 novembre à 17 heures, les présents déplorent le nombre important des absents, que le Bureau n'a pas fait voter.

Par 8 voix contre 5, le Groupe décide alors que, dans les scrutins qui vont suivre, le Bureau fera voter les absents comme la majorité du Groupe.

Un débat s'engage.

Joseph Defos du Rau (Landes).- Notre décision signifie-t-elle que le Groupe MRP a une doctrine en matière de levée de l'immunité ?

Jean Cayeux (Seine).- En votant la motion Flandin, le Groupe s'est montré favorable au rapport Duveau, qui écarte la levée.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- Moi je voterai contre le rapport Duveau car je considère que l'attitude des communistes est un fait grave. C'est à la justice d'apprécier.

Lionel de Tinguy (Vendée).- En décidant le vote collectif – j'ai voté contre -, le Groupe vient de placer le problème sur le plan politique. J'approuve Devémy...

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Je suis convaincu que le devoir politique du Groupe MRP est de voter le rapport Duveau ou de s'abstenir.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Je fais observer que le Groupe a voté la motion Flandin, qui signifiait l'insuffisance du dossier gouvernemental.

Maurice-René Simonnet.- Le MRP ne doit pas s'abstenir ; il doit voter pour ou contre le rapport Duveau. Sur le fond, le Gouvernement s'est engagé à la légère ; l'Assemblée n'a pas à remédier à cette légèreté... Les magistrats se sont déjà prononcés négativement sur les faits : si la levée est votée, les députés communistes ne seront pas condamnés et le Gouvernement et le Parlement seront ridiculisés.

Emile Halbout.- Le rapport Duveau a des carences ; on ne peut en rester là.

Maurice Schumann.- En votant contre la motion Flandin, les communistes ont refusé les informations complémentaires que l'Assemblée réclamait.

Par 10 voix contre 9 et 4 abstentions, le Groupe décide de voter collectivement les conclusions du rapport Duveau, hostile à la levée.

Edouard Thibault (Gard), secrétaire d'Etat à l'Intérieur auprès de Martinaud-Déplat.- Le Gouvernement votera contre le rapport Duveau ; des documents importants seront divulgués.

André Denis (Dordogne).- Je m'étonne que le Gouvernement n'ait pas encore annoncé ces documents.

Troisième réunion sur le sujet, à **19heures 30**, après la séance publique. **Bichet** dit que le fait nouveau est que le rejet éventuel du rapport entraînerait le renvoi en commission. **Lacaze** corrige cette vision : le renvoi intervenant après le rejet du rapport signifierait cette fois-ci que le principe de la levée de l'immunité est approuvé, la Commission étant simplement invitée à mettre en forme la demande. **Fonlupt-Espéraber** approuve le rapport Duveau du point de vue juridique ; en revanche, dit-il, du point de vue politique, nous craignons la réaction de l'opinion publique... Le vote de la levée nous entraînerait dans la manœuvre politique Brune-Martinaud-Déplat (le ministre de l'Intérieur du gouvernement précédent et l'actuel, tous deux radicaux). Ce serait donner au PC l'occasion d'une vaste campagne de propagande.

André Colin.- Je voterai comme le Groupe comme d'habitude mais je fais observer que si le rapport Duveau était rejeté nous nous trouverions dans le néant. Peut-être le Gouvernement serait-il amené à prendre d'autres initiatives. Les deux positions sont défendables. L'adoption du rapport est la plus raisonnable et la plus habile ; elle est une invitation au Gouvernement à sortir de l'impasse.

Roger Devémy.- Oui.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Je voterai contre le rapport Duveau, car Duclos, à mon avis, est aussi coupable qu'Henri Martin.

Maurice René Simonnet.- Votons le rapport, sortons du néant, de l'incertitude et du désordre !

Par 10 voix contre 9 et 1 abstention, le Groupe confirme sa décision de voter l'adoption du rapport Duveau.

En séance publique, l'Assemblée clot le débat en adoptant ce rapport par 302 voix contre 291 et 12 abstentions.

Votent pour : les 96 communistes et les 4 progressistes, les 105 socialistes, 53 MRP (sur 88), 14 IOM, 9 UDSR, 4 URAS et 1 ARS, 1 RI, 2 non inscrits.

Jeudi 12 novembre 1953 à 14 heures : 83^e réunion du Groupe MRP, tenue sous la présidence de Robert Lecourt. Un nouveau sujet d'actualité surgit : **les candidatures à l'Ecole nationale d'administration sont-elles soumises à l'agrément du Gouvernement ?**

Pierre-Henri Teitgen, vice-président du Conseil, expose le sujet :

- Le Gouvernement n'a pas délibéré sur la question.
- J'ignore si les décisions individuelles récentes ont été prises "avec raison".
- Le Gouvernement a le droit d'interdire des candidatures à des postes d'autorité. C'est un droit ancien, déjà exercé par moi-même comme ministre de la Défense Nationale. J'estime que le maintien de ce pouvoir est indispensable pour garantir l'autorité de l'Etat. Sinon, le Gouvernement serait obligé d'accepter par exemple des préfets communistes.
- L'exercice de ce pouvoir est contrôlé par le Conseil d'Etat.
- Je rappelle que le Gouvernement refuse la candidature des prêtres et des religieux au concours de l'agrégation universitaire, en vertu d'un arrêt de 1896 qui a fait jurisprudence.

Un bref débat s'ouvre.

Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.- J'approuve Teitgen ... Le gouvernement travailliste anglais a édicté une règle draconienne à cet égard : les communistes sont exclus de la Fonction publique.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure).- Je crains que les mesures prises, mal accueillies par l'opinion publique, n'empêchent pas des communistes camouflés d'entrer à l'Ecole d'administration.

François de Menthon.- Ces pouvoirs discrétionnaires n'ont pas été jusqu'ici utilisés en fonction des opinions des candidats.

Pierre-Henri Teitgen.- Le principe de ces pouvoirs ne doit pas être contesté.

Robert Lecourt.- Sur le fond, je donne raison à Teitgen.

Edouard Thibault, secrétaire d'Etat à l'Intérieur.- L'erreur de Pierre July (secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil ; c'est lui qui vient d'exercer ces pouvoirs) a été de motiver sa décision. Jules Moch, quand il était ministre, était plus habile et allait plus loin.

A LA RECHERCHE D'UNE MAJORITE POUR LA CED

Du 2 novembre (ci-dessus) au 27 novembre 1953, le Groupe MRP consacre six réunions à la CED (de la 83^e à la 90^e réunion). La ratification du traité n'est pas assurée : le Gouvernement Laniel est divisé sur le sujet (il compte 8 ministres ou secrétaires d'Etat ex-RPF, ARS ou URAS) ; à l'Assemblée, la majorité existe, si le Groupe socialiste ne se divise pas ; or, en cet automne 1953 il est divisé ...

Et ce 12 novembre, à la réunion du Groupe MRP, le débat est ouvert par **André Monteil**, qui, hostile au traité, donne la réplique à Maurice Schumann (Monteil a été

René Charpentier (Marne).- Quelle est la législation en URSS à ce sujet?

La suite du débat est renvoyée à une prochaine réunion.

En attendant, ce 12 novembre, le Groupe entend une communication de **Maurice Schumann** sur la **session de l'ONU**, où il a représenté la France et où il a prononcé un discours dans lequel il a envisagé **une issue à la guerre froide**.

Aucun de nos voisins, dit-il, tant à l'Est qu'à l'Ouest, n'a pour but la réunification de l'Allemagne et sa démilitarisation. L'URSS, après avoir repoussé les propositions Byrnes (démilitarisation pour dix ans), n'a jamais envisagé d'accepter quelque règlement que ce soit qui maintiendrait les forces américaines en Europe...

Les deux arguments sérieux contre le projet de **Communauté européenne de défense** sont : 1^o le déséquilibre que la puissance allemande provoquerait en Europe ; 2^o le refus, prévisible, de l'URSS, de négocier. Cependant, contre le militarisme allemand, c'est la CED qui donne le plus de garanties. L'URSS elle-même vient de le reconnaître dans sa dernière note ; elle y déclare qu'elle craint le risque que l'Allemagne ne respecte pas certains articles du traité. Au surplus, Schumann a dit dans son discours à l'ONU, à l'intention de Vichinsky, que la France envisageait des garanties contre la modification des frontières allemandes par la force, après la ratification du traité de CED.

Que veut l'URSS ? Préfère-t-elle poursuivre la guerre froide pour tenter de diviser les alliés ou accepter les garanties que nous lui offrons ? Même si l'URSS ne répond pas, la France peut apporter ces garanties. Voilà qui montre le caractère positif de la diplomatie française. Toute autre formule est vaine. Dans l'état actuel des choses, l'URSS ne donnerait son accord qu'à un règlement qui comporterait la fin du Pacte atlantique.

M. Forster Dulles a donné son accord de principe aux propositions françaises ; celles-ci seront faites à l'URSS. Même si la Russie ne répond pas, nous aurons donné à l'union occidentale son véritable caractère défensif ...

Que penser du discours de M. Wilson, ministre de la Guerre américain, à propos d'un éventuel retrait des forces américaines en Europe ? C'est là une initiative individuelle, qui n'engage pas le gouvernement américain. Aucun changement n'interviendra sans l'accord des associés du Pacte de l'Atlantique, à moins que soit abandonnée la politique d'intégration européenne. Là est le fond du débat.

Cet exposé devant le Groupe, Maurice Schumann dit qu'il doit servir de préface au débat en séance publique prévu pour le 17 novembre.

En tout cas, le débat au sein du Groupe commence immédiatement après l'exposé du secrétaire d'Etat avec une longue intervention d'André Monteil (ci-après).

secrétaire d'Etat à la Marine dans les cabinets Plevin et Queuille de juillet 1950 à août 1951).

De bons esprits, dit-il, contestent que la défense de l'Europe occidentale soit possible même avec des divisions américaines et allemandes ! J'ai déjà dit en 1952 que les Américains veulent des contingents allemands pour envisager le retrait de leurs troupes d'Europe. Je crois toujours à cette intention américaine. Je note aussi que les Anglais nous ont prévenus qu'ils pourraient retirer leurs troupes du continent sur un simple préavis.

Je pense que la stratégie "le plus possible à l'Est" (ou stratégie périphérique) est un faux dilemme : la couverture

américaine de l'Europe, c'est l'aviation. Ce qui importe, en effet, ce n'est pas le lieu de la bataille mais son résultat. Pour qu'il soit favorable, il faut donc envisager de gagner la bataille en Allemagne. Est-ce possible ? Le terrain allemand est mauvais : il est tout proche des bases russes. A quoi servira donc l'appoint allemand ?

Je note que l'URSS se méfie des USA et que cette méfiance a sa source dans certaines déclarations de diplomates américains (le roll-back, l'abandon nécessaires des conquêtes russes ...) et dans certaines initiatives de l'Allemagne de Bonn (ministère de la réunification, avec d'ailleurs des bureaux pour la Sarre et l'Alsace-Lorraine).

Je crains d'être entraîné dans une aventure où la France n'a rien à voir.

Je saisis l'occasion de ce débat pour protester contre l'absence en France d'un plan de mobilisation et de défense.

J'ajoute que j'aurais une autre opinion sur la CED si la France avait fait son relèvement économique et financier.

On ne parle pas de la CED à la réunion du Groupe tenue le lendemain à 14 heures et présidée par Roger Devémy.

On reprend le débat interrompu la veille sur l'agrément des candidats à **l'Ecole nationale d'administration**, puis on discute de la **taxe-radio**.

Selon **de Tinguy**, le Gouvernement a eu tort de motiver publiquement sa décision (concernant M. Guyader) ; cette discussion est regrettable car le sujet est du domaine de l'exécutif. L'important, c'est de sauvegarder l'autorité de l'Etat.

Robert Schuman rappelle que les prêtres sont exclus du concours de l'agrégation ; et que l'élève sorti de l'Ena choisit lui-même sa carrière quoi qu'en pense le ministre compétent. Peut-être faudrait-il réformer le règlement de l'Ena.

Jean Cayeux.- L'égarement d'un jeune de 20 ans peut être passager. Logiquement, le Gouvernement devrait aller jusqu'à l'exclusion des communistes du Parlement.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord) souhaite beaucoup de prudence dans ce débat, car le pouvoir discrétionnaire que l'on prétend défendre menace des jeunes proches de nous.

Francine Lefebvre propose que le MRP saisisse cette occasion pour protester contre l'exclusion des catholiques du ministère de l'Education nationale.

Au sujet du projet de majoration de la **taxe radiophonique**, le Groupe se prononce en faveur d'une proposition Devémy : le MRP votera la majoration si le Gouvernement accepte le paiement fractionné (par 8 voix contre 6).

Retour à la CED à la réunion du mardi 17 novembre 1953 à 14 heures (la 85^e), présidée par Robert Lecourt.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) expose le schéma de l'intervention qu'il doit faire à la tribune au nom du Groupe et comme interpellateur.

Sur le problème politique qui sera posé par la conclusion du débat, il déclare : "On peut envisager un ordre du jour commun à la majorité gouvernementale ou acceptable par la SFIO mais inacceptable par l'URAS ; mais il faudra choisir".

Daniel Boisdon (conseiller de l'Union française).- L'Union française ne peut pas, par nature et en droit, être intégrée à la communauté européenne. Ce qui peut l'être, c'est la République, composée de la métropole et des territoires d'outre-mer.

André Monteil.- Le Groupe MRP envisage-t-il de tenir sa position jusqu'à provoquer une crise ministérielle ou du moins la démission de Bidault ? La SFIO, parce qu'elle est divisée, veut rester dans l'opposition : la crise dont on a l'air de prendre le risque apparaît donc insoluble.

Robert Bichet. Je me réjouis du souci qu'a Monteil d'éviter la crise ministérielle ; j'ignorais qu'il fût devenu partisan du Gouvernement Laniel ! ... Je crois que les ministres URAS ne sont pas prêts à quitter leurs postes ... Un ordre du jour clair sans être détaillé est souhaitable et nécessaire... Je pense que le MRP doit tout faire pour que la SFIO signe l'ordre du jour concluant le débat ...

Georges Le Brun Kéris.- En signant un traité, la République y adhère tout entière, ce qui ne signifie pas l'application du traité dans toute l'étendue de la République ...

Pierre-Henri Teitgen.- Il faut faire échouer la manœuvre de l'URAS, qui voudrait faire signer le texte final par les seuls groupes de la majorité. Sinon, le résultat serait une tension de nos rapports avec la SFIO et un affaiblissement de la position française à l'extérieur ...

Robert Lecourt.- Oui, le problème européen dépasse le cadre gouvernemental...

Alfred Coste-Floret.- Si l'URAS passe dans l'opposition, j'espère que la SFIO s'abstiendra dans tous les scrutins pour laisser le Gouvernement vivre jusqu'à l'élection du président de la République.

Robert Schuman.- Je pense avec Lecourt que la politique extérieure est un problème national et non pas de majorité.

François de Menthon.- Je traiterai à la tribune du problème des relations entre la communauté des Six et le Conseil de l'Europe. Il faut éviter que cette communauté soit un système clos, fermé aux autres membres du Conseil

Georges Bidault.- Il est nécessaire que le Parlement donne des instructions claires et nettes à son Gouvernement avant les conférences de La Haye et des Bermudes... Joseph Laniel n'a pas l'intention de démissionner en cas de départ des ministres URAS.

La 86^e réunion du Groupe n'interviendra qu'une semaine plus tard, le mardi **24 novembre à 14 heures** ; elle sera présidée par Maurice Lucas, député de la Manche.

Cependant, avant d'en donner le compte rendu à nos lecteurs, il est nécessaire de leur rapporter ici les grands moments du long débat ouvert en séance publique dès le 17 novembre et des discussions qui eurent lieu dans les divers groupes politiques et entre leurs représentants.

A. Coste-Floret insiste sur l'autorité politique prévue par le traité.

En sa qualité d'interpellateur et au nom du Groupe MRP, Alfred Coste-Floret traite notamment de la présence britannique et du pouvoir communautaire qui reste à créer (le 17 novembre) :

La politique européenne de la France vient de connaître un temps d'arrêt, puisque la CED n'est pas encore ratifiée, les deux conditions mises par l'Assemblée Nationale le 16 février 1952 à cette ratification n'ayant pas encore été réalisées : l'association étroite entre la Grande-Bretagne et la CED et la subordination de l'armée européenne à une autorité politique supranationale.

En ce qui concerne la première condition, de grands progrès ont été réalisés, mais il faut s'attacher à obtenir qu'un ministre anglais soit présent au sein du Conseil des ministres et que la présence des forces anglaises sur le continent en liaison avec les forces européennes soit assurée pour le plus longtemps possible.

Au sujet de la deuxième condition, des négociations sont en cours ; il faut définir un statut politique comportant un conseil exécutif, à compétence limitée à la Communauté du Charbon et de l'Acier et à la Communauté de Défense, mais à pouvoir réel, ainsi qu'une assemblée élue au suffrage universel.

F. de Menthon annonce qu le Conseil de l'Europe restera le cadre politique de la Communauté.

Le 18 novembre, à la séance du soir, François de Menthon, qui est président en exercice de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg, annonce un protocole excluant tout isolement des Six vis-à-vis des autres pays européens :

En résumé, la Communauté des Six ne doit pas être isolée du Conseil de l'Europe où siègent la Grande-Bretagne, l'Irlande, les pays scandinaves, la Grèce et la Turquie. Il doit constituer le cadre de la politique générale de l'Europe. C'est à son niveau que se posera le problème de l'équilibre politique, c'est-à-dire non pas dans le cadre des six nations, mais celui des quatorze, avec la présence de la Grande-Bretagne aux côtés de la France et de l'Allemagne. Ce plan doit satisfaire les plus exigeants d'entre nous : nul risque en effet d'hégémonie allemande dans cet ensemble équilibré par la présence active de la Grande-Bretagne, nul risque pour l'unité de la République française si l'unification économique est recherchée plus au niveau des quatorze Etats qu'à celui des Six, avec le maintien de régimes préférentiels, entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer.

R. Schuman : l'organisation de l'Europe ne porte pas préjudice à la cause de la paix ; bien au contraire ...

Grand discours de Robert Schuman, négociateur du traité de CED, le 19 novembre (séance de l'après-midi) :

Nous avons tous le souci de ne pas compliquer le problème de nos relations avec l'URSS.

Certains prétendent que l'organisation de l'Europe porte préjudice à la cause de la Paix.

Nous avons entendu la même objection en 1949 lorsque fut élaboré le pacte atlantique. Il fut préparé au moment où se déroulaient les conversations Jessup-Malik. Il fut signé le 5 avril 1949 et en juin siégeait la première conférence au Palais Rose qui devait aboutir à un résultat positif : la levée du blocus de Berlin.

Ce précédent devrait nous rassurer.

Depuis trois ans, l'organisation de la CED est à l'étude. Mais qu'a fait la Russie soviétique pour dissiper nos inquiétudes ? Elle a laissé passer toutes les occasions qui se sont présentées à elle d'inaugurer une politique nouvelle ; soit en acceptant nos propositions de conférence ou en acceptant de discuter nos suggestions sur le désarmement, soit en faisant elle-même des propositions inspirées d'un esprit nouveau.

Ce que la Russie veut, en ce qui concerne l'Allemagne, c'est un retour au quadripartisme de Potsdam, ce quadripartisme que nous avons dû abandonner avec nos alliés anglo-saxons à la fin de 1947, parce que nous étions dans une impasse, quand nous avons constaté que le gouvernement russe procédait à la complète soviétisation de sa zone d'occupation, alors qu'il prétendait exercer son droit de veto et le contrôle permanent sur tout ce qui se passait dans les zones occidentales ...

La France n'a jamais cessé de préconiser une conférence à Quatre qui permettrait aux anciens alliés de s'expliquer en toute franchise. Mais il ne suffit pas que nous la désirions, il faut qu'elle se fasse.

En tout cas, il serait inacceptable que nous et nos alliés, nous nous condamnions à l'immobilisme dans l'espoir illusoire de trouver éventuellement des dispositions meilleures chez notre interlocuteur. La Russie désire cette passivité de notre part, alors qu'elle ne cesse d'agir partout soit ouvertement, soit dans le secret ou par personne interposée.

Nous éviterons toute provocation, mais nous sommes obligés de réviser le statut de l'Allemagne et ce n'est pas une provocation ...

Notre politique européenne n'est pas fonction de nos relations avec la Russie. Elle n'est ni une parade, ni une riposte. Nous voulons organiser l'Europe pour elle-même, indépendamment des contingences actuelles.

Faut-il rejeter l'idée par peur de l'Allemagne ?

L'Allemagne serait-elle moins redoutable déglagée des liens d'une communauté exerçant un pouvoir réel et permanent ?

Nous sommes disposés à affronter dans tous les domaines notre voisine à condition que la concurrence soit loyale et nous avons pris des précautions à cet égard ...

G. Bidault rafraîchit les mémoires.

Ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault parle à la tribune le 20 novembre après-midi. Pris d'un malaise- dû à la fatigue-, il doit s'interrompre et c'est Maurice Schumann, son secrétaire d'Etat, qui donne lecture de la suite de son discours.

- Il y a les faits : l'URSS entretient des effectifs considérables au centre de l'Europe. Pour mettre l'Europe de l'Ouest en état de défense, il faut faire une défense européenne, ce qui est impossible si l'Allemagne n'y trouve pas sa place.
- Le gouvernement britannique reconnaît que l'association envisagée doit faire l'objet d'un traité avec les six Etats membres de la CED.
- La solution de rechange à la CED existe mais il faut dire ce qu'elle serait : un renversement des alliances par une entente franco-soviétique ... Deux mois après la conclusion du pacte franco-soviétique du 10 décembre 1944 (qu'il a signé lui-même comme ministre des Affaires étrangères de de Gaulle), "en février 1945, à Yalta, où nous ne sommes pas, Staline n'accepte qu'avec peine la participation de la France au contrôle de l'Allemagne"...

Alfred Coste-Floret, François de Menthon, Robert Schuman, Georges Bidault : c'est un festival MRP dans l'hémicycle !

Dans tous les autres groupes –mis à part le Groupe communiste-, c'est cacophonie, indécision et mise en touche.

Le Groupe radical s'accommode de ses divisions habituelles : Henri Queuille, Edgar Faure, René Mayer sont favorables au traité ; Daladier, Herriot, de Moro-Giafferri y sont hostiles. Mendès-France prépare un ordre du jour demandant le renvoi d'une conclusion du débat à la fin de janvier 1954, le temps pour le gouvernement d'élaborer "un programme cohérent de redressement national ..." Traduction : PMF ne veut pas se dévoiler tout de suite.

L'UDSR, elle aussi, est divisée : Legaret est franchement pour ; Bonnefous est contre. Pleven, ministre de la Défense nationale, est pour, mais son rival Mitterrand, qui a quitté le Gouvernement pour signifier son désaccord avec la politique française en Tunisie et au Maroc, n'est pas encore engagé dans la campagne pro-européenne. Le 23 novembre, le Comité directeur du parti, le porte à sa présidence par 50 voix sur 60 votants ; il succède à Pleven.

Les Indépendants et les Paysans parlent plus des agriculteurs que de l'Europe ; Pinay tient parfois des propos qui plaisent aux indécis ; devant ses amis il dit : "Je veux bien faire l'Europe pas à pas mais pas au galop", alors qu'il a signé le traité il y a déjà dix-huit mois ! En majorité, les modérés restent favorables au traité : l'un de leurs deux porte-parole dans le débat public est un ancien député MRP, Pierre Garet, élu dans la Somme.

Au Groupe de l'Union des républicains d'action sociale (URAS, ex-RPF), que préside Chaban-Delmas, on est heureux d'avoir cinq ministres au gouvernement, mais on souffre un peu d'avoir à expliquer que l'on ne votera pas la confiance au gouvernement pour assurer la continuité de sa politique étrangère. De Gaulle lui-même, que les situations difficiles n'embarrassent guère, ne se prête pas à ce jeu : le 12 novembre, il dit dans une conférence de presse : "Ni le rassemblement ni a fortiori moi-même ne prenons part aux

affaires électorales, parlementaires, ministérielles, présidentielles ..."

A la SFIO, le spectacle est moins burlesque, mais son chef, Guy Mollet, fervent partisan de la CED, entreprend de traverser un chemin de croix.

Dans sa maison socialiste, il a deux amis sûrs : le Docteur Gérard Jacquet, député de la Seine, et Christian Pineau, député de la Sarthe, qui a déjà été six fois ministres ; mais il se heurte à une forte équipe nationaliste - on dirait "souverainiste" en 2003-, conduite par Daniel Mayer, Naegelen (dont la SFIO va faire son candidat à l'Élysée un mois plus tard), Lussy (président du Groupe), Depreux, Jules Moch, Robert Lacoste, Pierre-Olivier Lapie, Savary...

Le 18 novembre, Guy Mollet convoque à une réunion commune les deux groupes parlementaires et le Comité directeur de la SFIO pour l'inviter à renouveler son approbation à la CED ; il rappelle que le congrès national du parti, réuni à Asnières en juillet, a approuvé "le principe d'une armée européenne unifiée". Mais c'est un demi-échec : les dirigeants socialistes refusent successivement un texte Guy Mollet et un texte Jaquet-Pineau puis adoptent par 67 voix contre 35 et 5 abstentions une motion rappelant "les conditions auxquelles, la SFIO subordonne l'acceptation " d'une armée unifiée ... ouverte à toutes nations démocratiques".

Aux réunions du Groupe MRP des 24 et 25 novembre

Telle est la situation quand le Groupe MRP tient sa 86^e réunion de l'année 1953, sous la présidence de Maurice Lucas, le mardi 24 novembre à partir de 14 heures.

Alfred Coste-Floret.- Evitons de provoquer un nouveau débat au Groupe socialiste, qui vient d'adopter un projet d'ordre du jour (en conclusion du débat public) favorable à la CED ! Le mieux serait pour nous de nous y rallier puisqu'il est très proche du nôtre. Reste, il est vrai, le problème posé au Gouvernement : que fera Laniel devant un ordre du jour déposé par un groupe de l'opposition ?

Paul Couston (Vaucluse).- Le texte Coste-Floret a une lacune : on n'y parle pas des problèmes économiques. Or on peut redouter la concurrence allemande dans la distribution des commandes militaires par le Haut Commissariat à la défense européenne. Je regrette que ce problème essentiel soit resté dans l'ombre dans le débat.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Tactiquement, il faut reprendre le texte socialiste, le seul que la SFIO puisse voter à la quasi-unanimité ... Le texte de Mendès-France est redoutable ; il signifie que l'Assemblée renvoie toute décision jusqu'à ce que Mendès soit président du Conseil... A Couston, je fais observer que le redressement économique n'est possible que dans le cadre d'un marché européen ...

Pierre-Henri Teitgen ajoute ce rectificatif à l'adresse de Couston : le Commissariat européen à la défense devra passer ses commandes dans les différents pays partenaires selon leur contribution à l'armée européenne.

Robert Bichet enchaîne : les prix allemands sont inférieurs aux prix français parce que l'Allemagne n'a pas de charges militaires et que la France dépense le tiers de son budget pour ses besoins militaires.

Jean Catrice (Nord).- Moi, j'approuve Couston. Je considère que notre situation économique est dramatique et que la faute en incombe au Gouvernement ... Je pense que les charges sociales devraient porter moins sur la production que sur l'ensemble de l'économie, comme en Grande-Bretagne... Les patrons français découvrent peu à peu les

exigences de la concurrence étrangère, un peu tard malheureusement... Le Gouvernement n'a pas préparé la nation à l'effort qui s'imposera de toute façon.

Paul Couston.- Je vous écoute et je reste inquiet. Je constate une diminution de l'activité économique aux Etats-Unis. Je constate aussi que les Américains n'ont pas de civilisation. Je crains une évolution de la politique américaine. Quel rôle les Américains attendent-ils de la CED ?

Robert Lecourt.- Si, comme le demande Mendès, nous attendons que le redressement français soit achevé, l'Allemagne sera assez forte pour dicter ses conditions à l'Europe. Si la France, au contraire, poursuit la construction européenne, elle sera amenée à accélérer son redressement.. Pour conclure le débat public, le mieux serait de retirer notre texte et de nous rallier au texte socialiste... Mon entrevue avec l'URAS a été sans résultat ... Le Groupe m'autorise-t-il à négocier sur la base du texte socialiste ? Je crois que le Gouvernement acceptera finalement ce texte.

Jean Lecanuet (Seine-Inférieure).- Ah, ce serait étonnant !

Pierre-Henri Teitgen.- Non, car il ne pourra pas faire autrement.

Robert Buron.- L'orateur MRP dans la conclusion du débat devrait parler des problèmes économiques évoqués par Couston et Catrice. Cela permettrait à certains hésitants de nous rejoindre plutôt que de voter le texte de Mendès.

Pierre-Henri Teitgen.- A Couston et à Catrice, je dis : "Oui, la France a besoin d'une politique économique", mais j'ajoute : "L'isolement de la France n'est pas de ce point de vue une solution". C'est l'entrée de la France dans une communauté européenne qui obligera son gouvernement à appliquer une politique économique ... Le Groupe voit-il une autre solution que le vote de l'ordre du jour socialiste ? Pouvons-nous accepter un ordre du jour nègre-blanc ou un renvoi, comme le demande Mendès ? Le texte Mendès ne peut pas être accepté par le Gouvernement, qu'il critique d'ailleurs sur tous les points ...

Robert Schuman.- ... et qui invite le Gouvernement à faire son auto-critique à la Conférence des Bermudes !

Pierre-Henri Teitgen.- Le ralliement à un texte de l'opposition en matière internationale serait considéré comme un succès à l'étranger. C'est pourquoi je demande au Groupe de donner l'ordre aux ministres MRP (il est lui-même vice-président du Conseil) de réclamer la procédure menant au vote de l'ordre du jour socialiste.

Par 43 voix contre 2 et 1 abstention, le Groupe décide de voter le texte socialiste et, à l'unanimité moins 1 voix et 1 abstention, de voter contre le texte Mendès.

A la demande de Lecourt, le Groupe décide d'appliquer la discipline de vote par 38 voix contre 6 et 1 abstention.

En fin d'après-midi, Alfred Coste-Floret retire son projet d'ordre du jour au profit du texte socialiste ...

Mais la crise politique s'aggrave (*Bulletin d'information du Groupe, n° 73 daté du 27 novembre*). Dans la soirée, Laniel réunit un conseil de cabinet. Ses amis politiques, les modérés, ne lui font pas de cadeau : les ministres indépendants-Paysans apportent leur appui à leurs collègues de l'URAS et de l'ARS pour obtenir du président du Conseil qu'il s'oppose à l'ordre du jour socialiste sous le prétexte qu'il s'agit d'une initiative de l'opposition.

Le radical André Marie, ministre de l'Éducation nationale, propose alors un texte transactionnel, auquel les groupes URAS et ARS apportent aussitôt des modifications telles qu'il devient fantaisiste : les deux groupes gaullistes estiment logique de rejeter un texte parce qu'il est proposé par l'opposition, mais ils refusent d'approuver les déclarations d'un gouvernement dont ils se disent solidaires.

Dans la nuit du mardi 24 au mardi 25 novembre, sur l'initiative de l'URAS, les bureaux des groupes URAS, ARS et

Indépendants et Paysans se réunissent en commun pour étudier un ordre du jour "de synthèse" (de synthèse entre les préoccupations électorales des fractions de la droite). Ils aboutissent ainsi à un texte qui formule des réserves à la politique exposée par le Gouvernement.

Laniel devient perplexe. En pleine nuit, il provoque un conseil des ministres et demande l'autorisation de poser la question de confiance. Est-ce une bonne idée ? Pour sauver son gouvernement, peut-être, mais pour faire approuver sa politique européenne, certainement non ; demander un vote de confiance, c'est exclure du vote "pour" les élus de l'opposition qui approuvent cette politique européenne. C'est ce que les ministres MRP font valoir. En vain. Laniel rend un curieux arbitrage : on fera voter d'abord sur le texte socialiste et, dans ce scrutin, les ministres s'abstiendront collectivement. Résultat : la priorité pour l'ordre du jour socialiste, favorable à la CED, est rejeté par 325 voix contre 247. La sanction est nette mais ce n'est sûrement pas de la grande politique !

Ce scrutin est-il l'annonciateur de l'échec de la CED ? Un peu. Ca se passera le 30 août 1954, 9 mois plus tard : 319 voix contre, 264 pour...

Mais ce 25 novembre 1953, on ne veut pas encore y croire ...

Le Groupe tient sa 87^e réunion à partir de 4 heures du matin, sous la présidence d'Edouard Moisan.

Teitgen rend compte du conseil des ministres, qui a conclu à une question de confiance qui serait posée sur un texte à négocier entre les groupes.

- Donc, le Gouvernement ne pourrait pas demander la confiance sur un texte qui n'aurait pas l'accord du MRP, note **Francine Lefebvre**.

- Non, déclare **Teitgen** : Laniel veut poser la question de confiance au besoin en dépit du départ des ministres URAS ou MRP.

Que faire ? La discussion rebondit au sein du Groupe.

René Charpentier (Marne).- Au pont où nous en sommes, seul l'ordre du jour socialiste peut clore dignement le débat.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- La recherche d'une majorité européenne ne peut pas être faite avec l'URAS, c'est évident.

Alfred Coste-Floret.- Je pense qu'un autre texte peut obtenir les voix socialistes, à la condition qu'il n'y ait pas de question de confiance.

Fernand Bouxom (Seine).- Je crains que nous ne nous orientions vers le sauvetage du Gouvernement au prix de l'abandon de la politique européenne.

Robert Schuman.- Je propose que le MRP ne participe pas à la réunion des représentants des groupes de la majorité, convoquée pour élaborer un nouveau texte, avant qu'intervienne le scrutin sur l'ordre du jour socialiste.

Pierre-Henri Teitgen.- Je rappelle que les ministres MRP ne pourront pas voter cet ordre du jour sans avoir préalablement démissionné du Gouvernement.

Robert Bichet.- Le MRP doit se préparer à ne pas voter la confiance ; cela se saura, ce qui fera naître la menace d'une dissolution de l'Assemblée. Le texte de Laniel est inadmissible : on ne peut pas subordonner la "décision finale" aux conditions prévues. Que signifie d'ailleurs cette "décision finale" ? S'agit-il du vote pour ou du vote contre ? Qu'en penseront nos partenaires européens ?

Robert Schuman.- Bonne remarque ! La France ne peut pas obtenir satisfaction sur les conditions qu'elle pose si elle ne s'engage pas à ratifier le traité !

Edouard Moisan propose que le Groupe ne participe à la réunion de la majorité qu'après le scrutin sur le texte socialiste.

Le Groupe lui donne son accord.

La séance est levée à l'aube, ce 25 novembre.

Nouvelle réunion du Groupe (la 88^e de l'année) ce 25 novembre, à 14 heures, sous la présidence de **Robert Lecourt**.

Celui-ci indique qu'il a refusé de participer à la réunion des chefs de groupe (conformément à la décision prise), pour bien montrer que le MRP comprenait parfaitement ce que signifiait le rejet du texte socialiste intervenu dans la nuit. Il précise que Laniel, qui a cédé aux pressions de l'URAS, en vient maintenant à envisager de poser la question de confiance sur un texte faisant seulement référence à sa déclaration d'investiture du 26 juin !

Robert Schuman.- Un tel texte serait injurieux pour le ministre des Affaires étrangères, qui vient de faire un grand discours magistral sur la politique européenne de la France. Le Groupe ne pourrait que s'abstenir.

Georges Bidault.- Oui, ce texte est inadmissible.

Pierre-Henri Teitgen.- Si Laniel le dépose et demande un vote, les ministres MRP partiront.

Georges Bidault.- J'ai refusé, moi aussi, d'aller à la réunion de la majorité... Faut-il faire une tentative d'arranger les choses, avec un ordre du jour de quatre lignes ? Essayons de proposer nous-mêmes un nouveau texte, approuvant les déclarations du Gouvernement et exprimant la fidélité de l'Assemblée à la politique européenne.

Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan).- Je suis pour la conciliation. Il faut éviter la crise. J'approuve Bidault.

Maurice Lucas (Manche).- Je regrette l'intervention d'Alfred Coste-Floret à la tribune : il a braqué la droite, qui n'en avait pas besoin ! J'approuve aussi Bidault.

On discute sur deux projets de texte, l'un de Bichet, l'autre de Coste-Floret. Monteil propose de les garder tous les deux pour les utiliser en fonction des négociations à mener avec d'autres groupes. Cependant, le Groupe préfère le texte Coste-Floret, qui sera signé aussi par Bichet ; ce texte "approuve les déclarations du Gouvernement et demande que soit poursuivie la politique de construction de l'Europe unie".

La séance est suspendue, dans l'attente de connaître les résultats d'un bref conseil de cabinet convoqué d'urgence par Laniel pour 15 heures.

Elle est reprise à 15 heures 45.

Teitgen rend compte du conseil de cabinet : Laniel va poser la question de confiance sur le texte MRP, précédé de la référence à la déclaration d'investiture. Il demande au Groupe de l'accepter : "Après avoir joué l'URAS contre le MRP, Laniel joue le MRP contre l'URAS. Le MRP ne peut obtenir mieux".

Le Groupe, unanime, décide de voter ce texte.

D'après Teitgen, Laniel souhaite qu'il soit signé par un MRP et un Indépendant. Selon Bidault, Laniel ne voulait qu'une signature, celle de Garet, Indépendant ex-MRP. Peu importe.

Le Groupe souhaite la signature d'un MRP. Il remercie Teitgen, vice-président du Conseil, de l'avoir sorti de l'impasse (il ignore que Laniel va encore tergiverser).

Pourquoi ? Laniel ne sait toujours pas comment se libérer des liens dans lesquels il se tisse lui-même : l'ordre du jour que les représentants de la droite ont rédigé le matin même – en l'absence, volontaire, du MRP-, se limite à "prendre acte des déclarations du Gouvernement", alors que le texte MRP les approuve.

Laniel finit par s'en sortir mais par la petite porte : il donne la préférence au texte du MRP (il ne peut pas faire autrement !), mais il y ajoute une référence à sa déclaration d'investiture de juin et le fait déposer avec une seule signature, celle de Pierre Garet, député de la Somme, alors président du Groupe des Indépendants (et ex-MRP)...

Le Groupe MRP, sous la présidence de Lecourt, fait de nouveau le point le **vendredi 27 novembre** (le jour même où doit intervenir le scrutin de confiance voulu par Laniel) à 14 heures 15. C'est sa 90^e (la 89^e a eu lieu la veille, sur le projet de budget pour 1954).

Dans la matinée, le président du Groupe a vu Laniel, qui acceptait que Bidault parlât à la tribune dans l'après-midi et reconnaissait qu'il avait été lui-même désobligeant pour Bidault dans son discours. Une heure plus tard, il faisait savoir à Lecourt que si Bidault parlait, on irait à des difficultés. Pierre Garet était prêt à retirer son texte. Lecourt a dit que dans ce cas il le reprendrait... Il suggère au Groupe d'expliquer son vote comme si rien n'était changé. Il indique que Monteil veut expliquer son vote contre le projet de CED et dit qu'il le regrette. Les participants à la réunion protestent contre l'intention de leur collègue Monteil.

Robert Bichet.- Je souhaite que Bidault ne parle pas. Si son discours provoquait la chute du Gouvernement, on dirait que sa politique européenne est condamnée.

Alfred Coste-Floret.- Je souhaite que Bidault parle, pour affirmer la continuité de notre politique étrangère. C'est à cette condition que la Conférence des Bermudes aura un sens.

Paul Hutin-Desgrées.- Bien sûr ! Nous devrions même dire à la tribune que Laniel a approuvé le premier discours de Bidault.

Fernand Bouxom.- Moi je pense comme Bichet.

Maurice René Simonnet.- La question est celle-ci : Bidault parle-t-il pour rappeler ce qu'il a déjà dit ou provoque-t-il la crise ? Il faut choisir. Que veut Bidault ? Qu'il vienne nous le dire, sinon nous nous déterminerons sans tenir compte de ce qu'il pense !

Robert Lecourt.- Du calme ! Un arrangement est en vue.

Edouard Moisan.- Que Monteil explique son vote opposé à celui du Groupe serait intolérable !

Jean Cayeux (Seine).- oui !

A l'unanimité moins une voix et une abstention, le Groupe estime que Monteil ne doit pas prendre la parole.

Jules Catoire.- Que répondre aux cartes distribuées par le Parti communiste, où figure une déclaration d'André Denis, hostile à la CED ?

Pierre-Henri Teitgen.- La Commission exécutive du MRP est saisie de cette affaire.

Sensible au harcèlement continu de l'URAS, Laniel a continué cependant à apporter à son texte quelques corrections. Il a enfin posé la question de confiance sur le texte suivant : "L'Assemblée Nationale, se référant à la déclaration d'investiture du président du Conseil, approuvée à une très large majorité, demande que soit assurée la continuité de la politique de construction de l'Europe unie, approuve les déclarations du Gouvernement et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour".

Le scrutin a lieu le 27 novembre en fin d'après-midi : Laniel évite la chute, obtenant 275 voix contre 244 (en outre 38 députés se sont abstenus et 65 n'ont pas pris part au vote), mais il ne se donne pas les moyens de mener sa politique européenne au succès.

Ont voté pour : 83 MRP (sur 88), 43 radicaux sur 75, 12 UDSR sur 26, 14 URAS sur 79, 26 ARS sur 34, 45 Indépendants sur 55, 42 Paysans sur 47.

Ont voté contre : les socialistes, les communistes et leurs 4 apparentés progressistes, 3 MRP, 3 UDSR, 20 radicaux, 5 URAS, 3 ARS, 3 Indépendants, 2 non-inscrits.

Cet événement est commenté en ces termes dans le Bulletin d'information du Groupe, n° 74, daté du 1^{er} décembre 1953, page 2.

"Tant en raison de son caractère laconique que de son adoption à une faible majorité relative, ce texte n'a pas apporté au débat la conclusion souhaitable pour l'autorité de la France dans les négociations internationales.

Les modérés qui ont refusé de voter l'ordre du jour socialiste pour la seule raison qu'il était socialiste en sont responsables : en maintenant le groupe de l'URAS dans le jeu, ils ont en effet amené le Président du Conseil à adopter la procédure de la question de confiance, ce qui excluait du même coup la possibilité de rallier les suffrages européens du groupe socialiste.

"Le premier résultat en fut l'absence de la France aux travaux de la conférence de La Haye. C'en était assez pour que l'URAS fit le "sacrifice" de s'abstenir dans le scrutin et de conserver ses ministres. Son Président, M. Chaban-Delmas, vint manifester à la tribune sa satisfaction d'avoir diminué l'autorité du gouvernement et affaibli la position de la France. Il omit, et pour cause, de proposer une solution de remplacement. C'est donc à une véritable dégradation de son idéal que le RPF est conduit par l'amertume de n'avoir pu être qu'un négateur et peut-être par l'envie à l'égard de ceux qui construisent l'avenir..."

Le vote de l'URAS (ex-RPF), à savoir 14 pour, 5 contre et 60 abstentions, a été expliqué par Chaban-Delmas, qui a voulu "neutraliser" son groupe "afin de permettre au Gouvernement de tirer de ce scrutin deux enseignements" : 1° ce débat montre que l'on ne peut pas affiner ce qu'on tente d'attacher au mot "continuité" de la politique européenne du Gouvernement ; 2° le Gouvernement, dont le mandat arrivera très prochainement à son terme (l'élection du président de la République va avoir lieu en décembre), jugera lui-même qu'il n'est plus en mesure de prendre de nouveaux engagements pour la France.

Ce langage dans la bouche d'un dirigeant d'un grand parti, qui garde ses ministres dans le cabinet, fait scandale dans le Parlement et les journaux du lendemain, toutes opinions confondues, le condamnent sévèrement.

C'est ainsi que dans "Franc-Tireur", Jean Ferniot écrit que M. Chaban-Delmas "fit une remarquable démonstration d'illusionnisme : il expliqua qu'il était à la fois contre l'armée européenne, l'ordre du jour et la crise ministérielle et qu'en conséquence son groupe s'abstiendrait."

Pour Louis Gabriel Robinet, du "Figaro", l'intervention de M. Chaban-Delmas fut "véritablement acrobatique".

Quant à Raymond Barillon, il écrit dans "Le Monde" : "... Il y a plusieurs manières de sauver un gouvernement, mais toutes ne sont pas également élégantes ; on peut trouver au moins équivoque, sinon machiavélique, le procédé qui consiste à ne pas tuer un adversaire uniquement pour le laisser survivre avec moins de force et moins d'autorité. Vendredi après-midi le chat gaulliste a joué avec la souris républicaine, mais il a trop montré le plaisir qu'il y prenait. Et lorsqu'il descendit de la tribune, M. Chaban-Delmas donna l'impression à tous ceux qui l'avaient entendu qu'il venait de faire une brillante entrée dans "les jeux, les délices et les poisons du système" si souvent dénoncés par ... le général de Gaulle".

Le budget de 1954

Pour en revenir à l'étude de **la loi de finances-1954**, le Groupe MRP se réunit le jeudi 26 novembre à 14 heures ; c'est sa 89^e réunion de l'année ; elle est présidée par Lecourt.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- S'agissant du budget de la Santé, notre ami Paul Coste-Floret (ministre de la Santé publique et de la Population) a sauvé l'essentiel lors de la diminution des crédits qui lui était imposée comme aux autres ministères.

Robert Bichet.- Les conseillers généraux de la Seine-et-Oise viennent de démissionner pour attirer l'attention sur le problème financier que pose **l'assistance publique** dans ce département : elle coûte 7 milliards par an dans un budget départemental de 9 milliards !

Pierre Boudet, sénateur (Lot).- Le Conseil général de la Seine-et-Oise prend une position inadmissible. Pourquoi les autres départements n'en feraient-ils pas autant ?

Robert Bichet.- Les charges sont exceptionnelles en Seine-et-Oise.

René Penoy (Ardennes) expose que la loi de 1950 qui porte son nom et qui concerne les **retraites des petits cheminots et traminots** n'a jamais été appliquée en raison de l'opposition des patrons transporteurs routiers. Le Gouvernement demande aujourd'hui le doublement des cotisations, qui sont en partie à la charge des collectivités locales. La Commission des Finances le refuse. Elle déposera en séance une "motion préjudicielle". Le MRP devrait la voter.

Robert Lecourt s'inquiète d'un retard dans le vote du budget. Mieux vaudrait disjoindre les chapitres contestés.

René Charpentier (Marne) traite de "la coordination du rail et de la route". Il note que parfois le rail est plus économique que la route.

Robert Bichet.- A ce sujet, je rappelle que le Gouvernement n'a pas tenu compte de mon rapport, voté cependant par la Commission des moyens de communication, et, au surplus, qu'il n'a pas utilisé ses pouvoirs spéciaux pour régler le problème.

René Penoy.- N'oublions pas que les transporteurs routiers sont puissants au ministère de Travaux publics et aussi dans les administrations locales.

Joseph Schaff (Moselle).- Depuis quatre ans, aucun ministre des Travaux publics n'a voulu expérimenter la solution qu'offre l'autorail pour les lignes affluentes. Je proteste en outre contre la suppression du trafic voyageurs sur les petites lignes.

Lionel de Tinguy.- J'approuve tout ce qui vient d'être dit. Et je signale en outre que la Commission de contrôle des entreprises nationales a établi un texte relatif à la coordination des investissements. Il faudrait l'appliquer !

Ahmed Aït Ali (Alger).- La situation est la même en Algérie.

Robert Lecourt.- Demandons la disjonction de certains chapitres pour amener le Gouvernement à faire fonctionner cette coordination.

EN DECEMBRE

Du 1^{er} au 15 décembre 1953, le Groupe MRP consacre six réunions (de la 91^e à la 96^e) à l'étude des **textes budgétaires** concernant l'exercice 1954, de la revalorisation du **salaire minimum garanti** et de l'évolution des **prestations familiales**.

Les très nombreux problèmes à examiner ne justifient pas tous des délibérations approfondies à ces réunions. D'une manière générale, le Groupe s'en remet à ses commissaires, qui examinent tous les dossiers.

En conséquence, l'activité considérable des députés MRP dans les domaines financiers, économiques et sociaux durant cette première quinzaine de décembre 1953

n'apparaît pas de façon satisfaisante dans les procès-verbaux des réunions ; nous ne les publions donc pas.

En revanche, cette activité apparaît clairement et de façon détaillée dans les numéros 74 à 81 du "Bulletin d'information" du Groupe (du 1^{er} au 15 décembre). Mais il est matériellement impossible de publier ces textes dans "Le MRP vous parle" ; ce serait d'ailleurs faire en partie double emploi avec le compte rendu des séances publiques publié par le Journal Officiel.

Précisons que la loi de finances (recettes et grandes masses budgétaires) est votée le 13 par 394 voix contre 226 sur le rapport de **Charles Barangé** (l'analyse de ce rapport est faite dans le B1 n° 81 du 15 décembre).

Du 15 au 23 décembre, les groupes MRP de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République se consacrent entièrement à l'élection du président de la République : ils tiennent ensemble 22 réunions (à Paris les 15 et 16, à Versailles du 17 au 23).

Nous en publierons les procès-verbaux (qui sont, comme les autres, restés inédits et donc inconnus jusqu'ici) mais nous le ferons dans

notre prochain numéro (le n° 100), faute de place dans celui-ci.

Vient de paraître **L'EUROPE, INCARNATION DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE**

La civilisation judéo-chrétienne est-elle en voie de disparition ? A qui la faute ? Deux amis en discutent et parfois se disputent à ce sujet. Une controverse qui va devenir de plus en plus actuelle, de plus en plus tendue. La mondialisation sous l'égide des Etats-Unis apparaît, paradoxalement pour certains, comme la cause de cette problématique. Peut-on dans l'Union européenne lui trouver une solution ?

La démocratie-chrétienne semble le mouvement de pensée et d'action le plus approprié aujourd'hui face à ces défis de la mondialisation.

A condition de reprendre ses principes à la racine et de les appliquer à l'unification de l'Europe. La lutte pour la sauvegarde de la civilisation judéo-chrétienne n'en est qu'à son début.

C'est la conclusion du dialogue qu'ont conduit à partir de l'an 2000 : Charles Delamare, rédacteur principal de la revue France-Forum, et Francis Olivier, agrégé de l'Université. On peut se procurer ce livre chez : l'Harmattan, 5-7, rue de l'École Polytechnique -75005 Paris

La CED : 9 mois pour mourir ... Le MRP a 50 ans d'avance

Après le scrutin burlesque du 27 novembre 1953 (voir plus haut), les partisans de la Communauté européenne de défense conservent-ils une chance de l'emporter ?

S'il y a une chance, elle dépend principalement de Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO.

Ou bien Guy Mollet maintiendra son parti dans la discipline qui lui est coutumière et il fera appliquer par les députés socialistes l'approbation que le Congrès national de la SFIO (tenu à Asnières du 2 au 5 juillet) a donnée au "principe d'une armée européenne unifiée" et, alors, le traité de la CED sera probablement ratifié par le Parlement français. Le vote des socialistes dans le scrutin de confiance du 27 novembre est un refus d'accorder la confiance à Laniel et non pas à la CED ; au surplus, deux jours plus tôt, le 25 novembre, l'Assemblée Nationale a discuté de la priorité à donner au projet d'ordre du jour déposé par le Groupe socialiste qui était explicitement favorable à la CED, avant de le repousser, certes, mais seulement parce qu'il était socialiste.

Ou bien Guy Mollet ne maîtrisera plus le dénouement de la crise qui divise la SFIO en deux camps, ce qui n'est pas à exclure dans la mesure où la forte majorité qui s'est exprimée au Congrès d'Asnières (1979 mandats contre 1187) ne se retrouve pas au sein du Groupe socialiste ; alors peut-être la vague nationaliste qui s'est levée à partir des rangs communistes, gaullistes et radicaux montera-t-elle assez haut pour faire barrage au traité.

Cette question de la chance de l'emporter restera posée, chez les optimistes du moins, pendant neuf mois, jusqu'en août 1954, quand Mendès-France ajoutera à la confusion des esprits par son incapacité à réaliser à la fois l'arrêt de la guerre en Indochine et la ratification de la CED ...

Mais voilà, dès le 9 décembre 1953, douze jours seulement après le scrutin du 27 novembre (qui fait confiance à Laniel pour mener à bien deux politiques contradictoires), la SFIO fait apparaître qu'elle se laisse porter encore un peu plus par la vague nationaliste : elle choisit Marcel-Edmond Naegelen, député socialiste des Basses-Alpes, ancien ministre de l'Education nationale, pour être son candidat à la toute prochaine élection présidentielle (le mandat de Vincent Auriol va s'achever).

Naegelen, né en janvier 1892, est un homme du passé : comme Gouverneur général de l'Algérie de 1947 à 1951, il a freiné la mise en œuvre du nouveau statut de ce territoire et couvert l'administration locale dans son système généralisé des fraudes électorales ; et, depuis son retour au Palais-Bourbon, il est l'un des adversaires les plus passionnés de la CED au sein du Groupe socialiste.

Pourquoi Guy Mollet a-t-il laissé faire ce choix, qui va affaiblir la cohésion de son parti dans le domaine de la politique européenne ? On a dit que c'était un calcul astucieux : Naegelen était hostile à toute alliance avec le Parti communiste, comme Guy Mollet, qui craignait une tentation, dans certaines fédérations socialistes, d'un retour au Front populaire ; peut-être : le jour même où il annonçait sa candidature, Naegelen déclarait qu'il ferait campagne en refusant tout contact avec les communistes. On a dit aussi que Guy Mollet cherchait à s'attirer la bienveillance, le jour venu, de ses amis encore hésitants à propos de la CED ... et qui pourraient s'abstenir plutôt que de voter contre. Peut-être...

Cependant, le choix de Naegelen par la SFIO traduit bien, semble-t-il, que les jeux sont déjà faits en cette fin de l'année 53. Le scrutin du 25 novembre refusant la priorité au texte socialiste par 325 voix contre 247, comme celui du 27 novembre accordant la confiance à Laniel par 275 voix contre 224, ne traduit que les exclusives que se lancent la droite et la gauche, les rivalités électorales habituelles et les crises graves que l'enjeu de la politique européenne provoque à l'intérieur des partis (sauf au MRP et au PC, qui sont massivement pour et contre).

L'échéance de ce long débat obscur et passionnel est en vérité redoutée dans les deux camps adverses, qui sont d'accord pour la retarder de mois en mois dans l'espoir, pour chacun, que le temps travaillera pour lui. Cette attente la repoussera jusqu'au Gouvernement Mendès-France, qui se disloquera une première fois le 14 août avec la démission des ministres URAS et sera remanié plusieurs fois ensuite. La décision prise par le président du Conseil de laisser venir le débat en séance publique mais de neutraliser son gouvernement en demandant de ne pas participer au vote à ses vingt deux ministres-députés dans le scrutin (alors que le traité de CED est l'aboutissement d'une initiative de la France) va renforcer encore, dans les esprits, la vague nationaliste : le 30 août 1954, la "question préalable" (qui vaut refus de discussion) déposée par Herriot (né en 1872) et le général Adolphe Aumeran (né en 1887 est élu de la droite "colonialiste" d'Alger) obtiendra 319 voix (une majorité absolue) : les 95 communistes et les 4 progressistes, 67 Républicains sociaux (ex-URAS, ex-RPF) sur 73, 16 ARS (ex-RPF) sur 33, 53 SFIO sur 105, 34 radicaux sur 76, 10 UDSR sur 24, 28 Indépendants et Paysans sur 103, 3 Indépendants d'outre-mer sur 15, 2 MRP sur 86 (Jean Aubin, député des Hautes Alpes, Henri Bouret, député des Côtes-du-Nord), 7 non inscrits.

A noter, à propos des élus MRP (en août 1954) :

- Buron et Monteil, qui sont membres du Gouvernement mais n'appartiennent plus au Groupe MRP, ne participent pas au scrutin.
- Bessac, Douala et Denis votent contre la CED mais ils ont quitté le Groupe MRP (Denis a été exclu du Mouvement en janvier 1954).
- Parmi les abstentions volontaires, il y a 4 MRP : Billiémas (Ain), Couston (Vaucluse), Ranaivo (Madagascar) et Sanogo (Côte d'Ivoire).

Nous voici en 2003, cinquante ans après cette crise de confiance de l'Assemblée Nationale dans l'avenir de l'Europe unie : les dirigeants politiques français déplorent tous – à l'exception de quelques "souverainistes" -, l'absence d'une puissance politique et militaire européenne capable d'équilibrer la puissance américaine dans la conduite du monde. Tous les partis, même le Parti communiste, et les élus qui se disent héritiers du gaullisme, font des prières ou forment des vœux, en s'agitant parfois dans le vide, pour qu'on construise cette véritable Europe et que l'on fasse vite ; c'est à leur avis la paix et l'humanisme qui en dépendent ; tous

sont maintenant ralliés à cette formule répétée par Mitterrand au cours de son second septennat : " Le nationalisme, c'est- la guerre !"

Le MRP le proclamait déjà il y a 50 ans ; il avait 50 ans d'avance.

J.P.